ECOLE NATIONALE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE DU MALI

ANNÉE 1985

	-	
N		
17	****	

THESE

LESHANDICAPS VISUELS EN ZONE RURALE SAHELIENNE: PREVALENCE ET ETIOLOGIE

Presentée et soutenue publiquement le 1986 devant l'Ecole Nationale de Medecine et de Pharmacie du Mali

PAR

OUMAR BORÉ

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MEDECINE (DIPLOME D'ETAT)

JURY:

President

Professeur Aliou BA Docteur Sidi Adama Konaré

Membres

Docteur George Soula Docteur André Dominique Negrel

ECOLE NATIONALE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE DU MALI

ALINEE ACADEMIQUE : 1984 - 1985.

	1984 - 1 985.
	100 mg - 100
Directeur Général	- Professeur Aliou BA
Directeur Général Adjoint	
Conseiller Technique	· Professeur Philippe RANQUE
Secrétaire Général	Monsieur Denba Dougoner
PROFESSEURS MISSIONNAI	
	<u>can</u> ,
Docteur MILLIET	O.R.L.
Professeur Francis MIRANDA	BIOCHIMIE
Professeur Alain GERAULT	BIOCHIMIE
Professeur Michel QUILICI	IMMUNOLOGIE
Docteur François ROUX	BIOPHYSIQUE
Professeur Humbert GIONO-BARBER	PHARMACODYNAMIE
Trofesseur Owner SYLLA	PHARMACIE CHIMIQUE
Docteur Jean REYNIER	PHARMACIE GALENIQUE
Docteur Mle Marie Hélène ROCHAT	PHARMACIE GALENIQUE
Docteur Guy BECHIS	BIOCHIMTE
Docteur Mine GIONO-Paulette BARBER	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE HUMAINES
Monsieur El Hadj Maktar WADE	BIBLIOGRAPHIE
TVO ATTRACTOR OF THE STATE OF T	
PROFESSEURS RESIDANT A	BAMAKO
Professeur Aliou BA	OPHTALMOLOGIE
Professeur Bocar SALL	ORTHOPEDIE-TRAUMATIQUE
Professeur Philippe RANQUE	PARASITOLOGIE
Professeur - 1 Manadou DEMBELE	CHIRURGIE GENERALE
Professeur Souleynane SANGARE	PNEUMO-PHTISIOLOGIE
Professeur Ag RHALY	
Professeur Aly GUINDO	GASTRO-ENTEROLOGIE
Professeur Manadou Kouréissi TOURE 🖚	CARDIOLOGIE
Professeur Yaya FOFANA	HEMATOLOGIE
Professeur Mahanane MAIGA	NEPHROLOGIE
Professeur Manadou Lanine TRAORE	CHIRURGIE GENERALE-MEDECINE LEGALE
Professour Abdol Hondon Hormston	

ANATOMIE- CHIRURGIE GENERALE

HISTO-EMBRYOLOGIE-ANATOMIE-

MICROBIOLOGIE

PATHOLOGIE.

Professeur Abdel Karin KOUMARE - - -

Professeur Bréhima KOUMARE - - - -

Professeur Siné BAYO -----

Trofesseur Bouba DIARRA BACTERIOLOGIE
Professeur Moussa Arama CHILTE ORGANIQUES-ANALYTIQUE
Professeur Hispato DIARRA LATERIATIQUES
Frofesceur N'Golo DIARRA BOTANIQUE
Professeur Ralilou SAHOGO PHYSIQUE
Professeur Manadou KOULLARE PHARLAGOLOGIE - MATIERES MEDICALES
Professeur Sidy Yaya SIMAGA SANTE PUBLIQUE
Professeur Souleymane TRAORE PHYSIOLOGIE ŒNERALE
Professeur Yéya Tiénoko TOURE BIOLOGIE
Professeur Anadou DIAILO ŒNETIQUE - ZOOLOGIE
ACCITATION
ASSISTANTS CHEFS DE CLINIQUE
Docteur Abderhanane Sidèe MAIGA PARASITOLOGIE
Docteur Sory Ibrahina KABA SANTE PUBLIQUE
Dooteur Balla GCULTBALY FEDIATRIE
Docteur Boubacar CISSE DERMATO - LEPROLOGIE
Doctour Issa TRACRE RADIOTOGIE
Docteur Sidy Yéya Toure AMESTHESIE - REANIMATION
Dooteur Baba KOUMARE PSYCHIATRIE
Docteur Jean Pierre COULIBALY PSYCHIATRIE
Doctour Aly Nouhoun DIALLO MEDECTNE INTERNE
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Docteur Maradou Marouf KEITA PEDIATRIE
Docteur Touriani SIDIBE REDIATRIE
Docteur Moussa TRAONE MEUROLOGIE
Docteur Erio Pichard SEMIOLOGIE MEDICALE - HEMATOLOGIE
Docteur Gérald GROSSETTE DERMATO- LEPROLOGIE
Docteur Haro JARRAUD GYNEGO-OBSTETRIQUE
Docteur Benitiéni FOFANA GYNEGO-ONSTETRIQUE
Docteur Mine SY Alda SOW GYMEOO-OBSTETRIQUE
Docteur Anadou Ingré Dolo GYNECO-OBSTETRIQUE
Docteur Kalilou CUATTARA UROIOGIE
Docteur Manadou Lamine DIOMBANA STOMATOLOGIE
Docteur Massaculé SAMAKE GYNEGO-OBSTETRIQUE
Docteur Salif DIAKITE GYNEGO-OBSTETRIQUE
Docteur Abdou Alassane Toure OHIRURGIE - SEMIOLOGIE CHIRURGICALE
Docteur Djibril SANGARE OHIRURGIE
Docteur Sambou SOUMARE OHIRURGIE

Doctour IE DU ----- PARASITOLOGIE

Doctour Moussa Issa DIARRA --- BIOPHYSIQUE

Doctour Mine Thian Aissata SOW - BIOPHYSIQUE

Doctour Daouda DIALLO ---- CHIMIE MINERALE

Doctour Abdoulage Koumare --- CHIMIE GENERALE ORGANIQUE - ANALYTIQUE

Doctour Hana CISSE ---- CHIMIE GENERALE

Doctour Sanoussi Konate --- SANTE PUBLIQUE

Doctour Georges SOULA ---- SANTE PUBLIQUE

Doctour Pascal ---- SANTE PUBLIQUE

Doctour Boubarar CISSE --- TOXICOLOGIE

Doctour Blidde MARIKO ---- PHARMACODYNALTE

CHARGES DE COURS

Docteur Gérald TRUSCHEL - - - - ANATONIE- SENIOLOGIE CHIRURGICALE Docteur Boulkassoun HAIDARA -- GAIENIQUE Professeur N'Golo DIARRA - - - - BOTANIQUE Professeur Souleymane TRAORE - - PHYSIOLOGIE GENERALE Professeur Hiamanto DIARRA - - - MATHEMANIQUES Doctour Boubacar KANTE - - - - GALENIQUE Professeur Bouba DIARRA - - - - PARASITOLOGIE Docteur Abdoulage DIATEO - - - GISTION Docteur Bakary SACKO - - - - - BIOCHIMIE Docteur Souleymane DIA - - - - -PHARMACIE CHIMIQUE Docteur Modibo DIARRA - - - - BIOCHIMIE - NUTRITION Pooteur Jacqueline OISSE - - - BIOLOGIE ANTHALE Honsieur Cheick Tidiani TANDIA -HYGIENE DU MILIEU Monsieur Ibrahin CAHARA - - - - HYGIENE DU MILIEU Docteur Sory Ibrahina KABA - - - SANTE PUBLIQUE.

JE DEDIE CE TRAVAIL ...

A LA MEMOIRE DE MON PERE

Tu m'as donné le goût et l'amour de la médecine; ton voeux le plus cher était de me voir devenir un jour médecin, mais hélas !, tu m'as quitté un peu tôt.

Je te dois cette réussite ; je prierai toujours pour le repos de ton âme.

Dors en paix !.

A LA MEMOTRE DE MA MERE

C'est un instant dur et agréable pour moi de penser à toi en écrivant ces quelques lignes, car c'est tout mon être qui tremblo et se rebelle contre une fatalité implacable qui t'a arrachée prématurément à notre affection.

Tu m'as comblé de tendresse, de bonheur, merci pour cola. Je prierai toujours pour toi.

Dors en paix.

A MA TANTE Méné DIALLO

J'ai été sensible à votre dévouement et patience pour la bonno marche de la famille, je vous dis merci.

A MA FEMME

Pour te dire merci des moments difficiles passés ensemble.

A MES ENFANTS

Je vous dis courage et porsévérance dans cette lutte que nous menons tous les jours.

A MES FRERES ET SOEURS

Je vous dis merci pour votre pationce et vos multiples sacrifices.

A MES ONCLES

- Oumar TOURE
- Fou Llyass BORE
- Abdoul Aziz BORE
- Ali Bore

Merci pour les multiples conseils et services.

A HON TUTEUR OWNER DIALLO

Pour vous manifester toute ma reconnaissance et ma profonde gratitude pour l'amour, le respect dont j'ai été comblé au sein de votre famille.

A LA PALITHE Ibrahima SANGHO

à Missira

A LA PARILLE Belco N'DIAYE

à Hamdallaye

A LA FAMILLE Feu Souleylane KEITA au Badialan 3

A IA PARTITE Faly SYLLA

Point G

En souvenir des multiples services rendus et des sacrifices consentis lors de mon séjour au sein de votre famille, je vous dis merci.

A TOUS MES AMIS

Je me dispenserai de citer de non.

Je vous dis merci pour vos conseils et votre assistance morale. et matérielle.

A MES COLLEGUES DE PROMOTION DE L'E.S.S.

Meroi pour votre soutien notal.

A MES COLLECTES DE L'E.N.M.P.M.

Et plus particulièrement à :

- Aradou KAREMBE
- Aboubabrine A. MAIGA

En souvenir des moments difficiles passés ensemble.

- Mamadou YATTASSAYD

En souvenir des moments difficiles passés ensemble sur le terrain.

A MADAME NEGREL ET ENFANTS

Toute na profonde reconnaissance.

AU PRESIDENT DE NOTRE JURY

Monsieur le Professeur Aliou BA
Professeur Agrégé en Ophtalmologie
Directeur Général de l'Ecole Nationale de
Médecine et de Pharmacie du Mali.
Ohevalier de l'Ordre National

En nous faisant l'honneur d'accepter de juger ce travail malgré vos multiples occupations, vous confirmez une fois de plus tout l'intérêt que vous n'avez jamais oessé de porter à notre formation.

Vous avez toujours contribué de manière positive à la conception, à l'organisation et à la vulgarisation de la politique de santé oculaire de votre pays.

Les excellents résultats inscrits au palmarès de notre jeune Ecole sont le fruit de votre dévouement et de votre attachement à sa bonne marche.

Veuillez recevoir Monsieur le Président

l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

AUX MEMBRES DE MON JURY

- Monsieur le Docteur Sidi Adama KOMARE

Médecin-Chef de la Division de l'Epidémiologie

et de la Prévention.

Ohef de Projet de l'Opération YEELEN

Nous nous réjouissons de votre présence au sein de notre Jury.

Nous avons hautement apprécié votre contribution désintéressée à la réalisation de ce travail.

Nous vous prions de bien vouloir recevoir nos sentiments de profonde reconnaissance.

- Monsieur le Docteur Georges SOULA

Nous nous réjouissons de votre présence au sein de notre Jury.

Nous vous sommes très reconnaissants pour tout l'effort que vous avez eu à déployer au cours du traitement informatique de cette thèse.

Nous vous adressons nos sincères remerciements et nos sentiments de totale reconnaissance.

- Notre Maître : Docteur André Dominique MEGREL Médecin consultant et Délégué permanent de l'Opération YMELEN.

Nous vons devons beaucoup pour la réalisation de cette thèse.

Nous vous remercions de l'effort et du dévouement consentis tout au long de ce travail.

Vous resterez à jamais un modèle que nous nous efforcerons de garder à l'esprit pour la réussite de notre future carrière.

Nous vous prions de bien vouloir recevoir l'expression de notre sinère remerciement et de notre profonde gratitude.

AU PRESIDENT DE L'ORGANISATION POUR LA PREVENTION DE LA CECITE (O.P.C.)

Monsieur le Professeur Λ_{\bullet} DUBOIS-POULSEN

Nous avons été très touchés par votre généreuse action à haute portée humanitaire.

La promptitude avec laquelle vous avez répondu à notre appel est un témaignage éloquent et indéniable de votre souci constant de combattre les affections cécitantes avec toute la vigueur et la rigueur nécessaires.

Veuillez Monsieur le Président agréer nos sincères remerciements et nos sentiments les plus respectueux.

AU PRESIDENT DE L'UNION MALIENNE DES AVEUGLES (U.M.AV)

Monsieur Ismaila KONATE

Votre dévouement à la oause des aveugles en République du Mali ne laisse personne insensible.

Hous sommes fermement ocuvainous que vous réussirez cette noble mission.

Nous formulons nos voeux pieux de réussite à votre Union.

AUX DOCTEURS :

- Sidi Mohamed COULIBALY : I.O.T.A.
- Abdoulage SACKO : I.O.T.A.
- Ousmane TRAORE : I.N.R.S.P.

Je vous prie d'accepter nos sentiments d'amitié, de reconnaissance pour votre contribution appréciable à l'élaboration de cette thèse.

A MESSIEURS :

- ~ Ousmane TOURE : Opération YERLER
- Mamby TANGARA: Opération YEETEN
- Bakary FOFANA : I.O.T.A.
- Manadou DIALLO: Centre YEMINH Mopti
- Fadel Amadou DICKO : Infimier de Santé à Boni
- Bakary YOSSI : Infirmier de Santé à Sokoura
- TOURE Chef d'Arrondissement de Boni
- TONKARA Chef d'Arrondissement de Soloura

Toute notre profonde reconnaissance.

A TOUR CHEE CHE CHY CONTRINUE A LA REALIBARTER DE CE TRAVAIL

QUE vous trouves del l'empression de mes sentiments de
minohet resummalganose; et de prefende gratitude.

TABLE DES MATIERES

Pa	្រួមន
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE	
1. MATERIEL ET METHODE	3
1.1. Population wible et échantillon	3
1.2. Objectifs de l'enquête	3
1.3. Plan de sondage	5
1.4. Taille de l'échantillon	5
1.5. Saisie de l'information	5
DEUXIEME PARTIE	
•	16
2.1. Introduction	1.5
2.2. Zones d'enquête	 16
2.3. Caractéristiques régionales	(ا⊶ل
TROISIEME PARTIE	
3. RESULTATS	23
3.1. Approche démographique	23
3.2. Baisse de vision et cécité	32
3.3. Trachome	56
3.4. Les affections du cristallin et la cataracte	72
QUATRIEME PARTIE	
	· 94
	84
4.1. Estimation de la prévalence de la cécité	C ^A l
4.2. Etude bibliographique tentant de préciser	9]
l'étielogie de la cécité	
CONCLUSION	93
AHEXES	98
BIBLIOGRAPHIE	ıl

I H T R O D U C T I O H

/ NTRODUCTION

En République du Mali, les statistiques concernant la cécité sont rares et présentent de telles différences du point de vue de la fiabilité et de la complétude qu'il est impossible de les utiliser pour préciser le nombre d'aveugles résidant dans notre pays.

Pourtant un effort considérable est poursuivi depuis 1980 pour met—
tre en place un dispositif global de promotion, de prévention et de délivrance de soins de santé eculaire.

L'objectif du programme O.M.S de prévention de la cécité, qui se propose de "ramener l'ensemble des taux nationaux de cécité à moins de O,5% et les taux dans les collectivités les plus gravement atteintes à 1% au plus", est devenu celui de l'Opération YEELEN, et du Comité Malien de Prévention de la Cécité (C.M.P.C.).

Un tel programme ne saurait être efficace que par une action systématique axée sur les collectivités.

Il importe donc de réunir des données fiables sur la cécité et la morbidité oculaire pour :

- identifier les collectivités à haute prévalence de cécité évitable ;
- déterminer la cause des handicaps visuels ;
- donner rang de priorité aux communautés les plus gravement atteintes.

La collecte des données se heurte à un certain nombre d'obstacles d'ordre social, psychologique, culturel ou méthodologique.

Seule, une stricte obéissance aux contraintes des enquêtes par son - dage permet d'obtenir des données complètes et fiables utilisables à des fins de planification et d'évaluation.

Compte tenu de la rigueur épidémiologique de ces enquêtes, il nous a paru intéressant d'y consacrer notre thèse de Doctorat en Médecine.

Ainsi, au cours des deux ans écoulés, avons-nous tout à tour participé aux différentes phases d'une telle étude :

- préparation ;
- exécution ;
- informatisation ;
- tabulation; et
- analyse des données recueillies.

Après avoir rappelé la méthodologie d'une enquête par sondage de prévalence de la cécité, nous décrirons l'environnement géographique et humain dans lequel s'est déroulé notre travail : LA PARTIE EXONDEE DE LA 5ème REGION ADMINISTRATIVE DU MALI.

Puis, en partant des données recueillies nous :

- estimerons la prévalence des principaux handicaps visuels (malvoyance ou baisse de vision, cécité binoculaire et cécité monoculaire ou perte unilatérale de vision);
- préciserons les différentes causes de cécité qui affectent les populations résidant entre l'isohyète 200 mm et l'isohyète 600 mm.

Nous nous attarderons enfin sur le trachome invalidant et sur la cataracte cécitante pour préciser certaines modalités de leur "tableau épidémiologique" régional.

PREMIERE

PARTIE

MATERIEL ET METHODE

1. MATERIEL ET METHODE

1.1. POPULATION CIBIE ET ECHANTILION

La population malienne se caractérise par une population sédentaire, à majorité rurale, et une population nomade reputée de pénétration difficile pour les impératifs d'une enquête épidémiologique.

Le programme d'évaluation des maladies cécitantes dans lequel notre travail s'inscrit, intéresse peur l'instant les seules <u>populations</u>

RURALES ET SEDENTAIRES : il se propose d'effectuer au cours des quatre prochaines années, une série <u>d'enquêtes par sondage</u>.

Ce choix a été dicté par des raisons économiques qui limitent la portée de la recherche épidémiologique.

Conformément aux recommandations émises par le programme "Prevention of Blindness" (P.B.L.) notre travail a pris la forme d'une enquête de prévalence, de type descriptif, après constitutions d'un échantillon aléatoire obtenu à partir d'une liste de sondage regroupant les villages (grappes) de deux arrondissements désignés par un premier tirage au sort au niveau de la 5ème Région (Mopti).

L'unité épidémiologique étant le "village", il s'agit donc d'une enquête par sondage de la population générale d'un type particulier que nous décrirons sous la rubrique 1.3.

1.2. OBJECTIFS DE L'ENQUETE

Notre étude se propose d'appréhender les problèmes de santé oculaire qui affectent les populations de la CINQUIEME RECION ... ADMINISTRATIVE DE LA REFUBLIQUE DU MALI.

Elle intéresse plus particulièrement :

- (i) les handicaps visuels majeurs
- (ii) le trachome
- (iii) les opacités cristalliniennes et la cataracte oécitante.

LES OBJECTIFS SPECIFIQUES

sont les suivants

1.2.1. HANDICARS VISUELS MAJEURS

Estimer à partir d'un échantillon aléctoire la prévalence de :

- LA BAISSE DE VISION (ou malvoyance)
(catégories 1 et 2 de la classification internationale

des malactes - 9ène révision).

- IA CECITE BINOCULAIRE (catégories 3, 4 et 5).
- LA PERME UNILATERALE DE VISION (P.U.V.)

 ou oécité monoculaire (catégories 3, 4 et 5 de la C.I.M.).

Préciser la part des éticlogies <u>INFECTIEUSES</u> <u>ET NON</u>

<u>INFECTIEUSES</u> des handicaps visuels, en estimant les <u>taux de cécité</u>

<u>proportionnels</u> pour les principales éticlogies.

Classer les handicaps visuels en au moins <u>quatre types</u>, en tenant compte de l'élément anatomique du globe oculaire responsable de la perte de vision.

1.2.2. TRACHOHE

Estimer sa prévalence globale.

Estimer les taux spécifiques de ses différentes formes cliniques en fonction :

- de l'age
- → du sexe
- de l'origine géographique (grappes).

Préciser les 3 indicateurs de santé oculaire suivants :

- fréquence des formes SEVERES (P3) et MODEREES (F3) chez les enfants de moins de 10 ans.
- prévalence du trichiasis-entropion (T/E) dans la population générale
- prévalence des formes INVALIDANTES (CC.) dans la population générale.

1.2.3. CATARACTE

Estimor sa prévalence globale et ses différents stades cliniques.

Apprédier l'âge moyen de diagnostic pour chadun des deux sexes.

Evaluer la "demande de soins" pour une cataracte survenant en milieu rural sahélien.

1.3. PLAH DE SONDAGE

Le plan retenu est en tous points semblable à ceux utilisés pour les enquêtes sanitaires et sociales appliquées aux populations sédentaires.

Le premier tirage au sort (T.A.S.) avait désigné pour cette étude la OTHQUIERE RECTON ADMINISTRATIVE (capitale : Mopti) et plus particulièrement les arrondissements compris entre les isohètes 600 nm au sud et 200 mm au nord.

1.3.1. CONSTITUTION D'UNE PREMIERE BASE DE SONDAGE REGROUPANT TOUS LES ARRONDISSEMENTS :

Les arrondissements ci-dessous ont été désignés par tirage au sort :

- BONI
- SOKOURA.
- 1.3.2. CONSTITUTION D'UNE DEUXIEME BASE DE SONDACE

 REGROUPANT TOUS LES VILLACES DE NOINS DE 400 HABITANTS,

 POUR LES DEUX ARRONDISSEMENTS (données démographiques :

 RECENSITEIT GENERAL DE LA POPULATION 1976).

Ainsi 12 grappes ont été désignées après un troisième tirage au sort (voir liste au chapitre 3 : "RESULTATS ".).

1.3.3. "L'UNITE EPIDEMIOLOGIQUE" définie étant "le village", toutes les personnes recensées dans chacune des 12 grappes font partie de l'échantillon.

Pour éviter d'éventuels conflits au sein des villages entre les personnes retenues pour les besoins de l'enquête et celles qui ne le seraient pas, nous avons décidé d'examiner tout le monde.

Hous n'avons pas utilisé pour la désignation des grappes la néthode des'totaux ourulés" qui auraient eu l'avantage d'officir :

- une meilleure représentativité:
- une analyse plus facile par égalisation préalable de la taille de chacune des grappes.

1.4. TAILLE DE L'ECHANTILLOH

L'exactitude des estimations dépend de l'effectif de l'échantillon; pour le calcul de sa taille nous avons pris en compte la "valeur estimative" de l'affection la plus rare que nous recherchons : la cataracte cécitante. De nos expériences antérieures, nous avons "approximé" le toux de la "cataracte cécitante" à 0,2 %. Or le calcul précise qu'un échantillon aléatoire simple de 300 sujets est nécessaire pour être certain à 92 % (puissance du test) d'obtenir une prévalence supérieure à 0,005 quand en fait sa véritable prévalence est de 0,010. Le risque choisi étant 0,05.

La taille moyenne de nos grappes étant de 400 habitants, le taux d'homogénéité pour la survenue de la cataracte conduisant à la cécité étant facile (= 0,001), nous avons donc retenu "effet de plan" sensiblement égal à 1,3).

Ceci donne une estimation corrigée de la taille de l'échantillon en grappes, égale à :

 $N = 3000 \times 1.3 = 3900 \text{ personnes}.$

1.5. SAISIE DE L'INFORMATION

1.5.1. LES PRINCIPES

Nous préciserons les paramétres utiles à l'obtention des objectifs qui nous sont assignés à partir de deux sources principales de données :

- MESURE DE L'AOULTE VISUELLE :
- EXAMEN OTINIQUE des différents éléments constitutifs et milieux transparents du dioptre oculaire.

1.5.1.1. IE RETEVE DE L'ACULTE VISUELLE

Son intérêt est prinordial pour recenser et classer les différents handicaps visuels.

Son objectif est d'identifier toutes les personnes chez qui clie est inférieure à 0.3 (3/10) pour l'un ou pour les 2 yeux.

Les différentes <u>catégories</u> de baisse de vision et de cécité sont précisées au tableau N°1.

(1) LES OPTOTYPES ET AUTRES MOYENS DE MESURE

L'acuité visuelle a été nesurée à l'aide d'optotypes adaptés à la majorité des habitants des zones rurales.

Ont été utilisés :

- la "main de SJOCREN" (THTHEFORS) les tests sont présentés en cartons séparés, à une distance de 5 métres, dans des conditions optimales d'éclairage, sans toutefois que le sujet examiné soit ébloui.
- La capacité de compter les doigts (C.L.D.) aux distances de :
 - . 6 métres
 - . 3 métres
 - . 1 nétre
- la lumière érise par une lampe de poche permet la recherche d'une éventuelle <u>perception lumineuse</u> et la localisation de celle-oi dans les différents secteurs du champ visuel.

(11) TECHNIQUES D'EXAMEN

Pour chaque sujet, l'acuité visuelle de chaque ceil est mesurée séparément (celle de <u>l'ocil droit</u> est toujours relevée en premier.

Quand un oeil est testé, l'occlusion effective de l'oeil adelphe est systématiquement vérifiés.

Le test débute systématiquement par la présentation de l'optotype correspondant à 0,5 :

- lorsque le sujet le reconnait sans erreur pour chacun des deux yeur, l'examen n'est pas poursuivi.
- lorsque l'optotype correspondant à 0,3 n'est pasreconnu par le patient, l'examinateur :

s'assure de la bonne compréhension des instructions données au sujet testé et de sa coopération présente les optotypes correspondant à la détermination des catégories de saisie de vision définies au tableau N°1.

Il commence par la présentation des tests les plus grands (c'est-à-dire les plus faciles à percevoir).

Chaquefois que l'optotype est reconnu, il présente un optotype plus petit jusqu'à l'obtention d'une non-réponse.

C'est le dernier test perçu qui chiffre l'acuité visuelle résiduelle de l'oeil testé.

Tableau Nº 1 CATEGORIES DES PERTES DE VISION ET DE CECITE

CATEGORIES	APPELATIONS	ACUITE VISUELLE (DES DEUX YEUX AVEC CORRECTION) MAXIMUM MINIMUM		CHAMP VISUEL
2	BAISSE DE VISION	3/10 1/10	1/1 0 1/2 0	
3 4 5	ŒŒŒ	ia luniere	RCEPTION DE	lo° ov 5° ov 5° (meme si av centrate hormate)

DU OODE NUMERIQUE DE LA -- CLASSIFICATION INTERNATIONALE

DES MALADIES --

Lorsque le sujet se montre incapable de reconnaître l'optotype le plus grand 0,02 ou incapable de C.L.D. à 1 métre, l'examinateur éprouve alors la capacité du globe oculaire à percevoir la lumière (P.L) dans les différents secteurs du champ visuel pour éventuellement le classer dans la catégorie 5 de la cécité (pas de perception lumineuse).

Enfin, pour différencier les vices de réfraction des handicaps visuels innuéliorables, le contrêle de l'acuité visuelle à travers un trou sténopéique est toujours pratiqué.

1.5.1.2. L'EXAMEN CLINIQUE

Son objectif est d'identifier les maladies oculaires pourvoyeuses de oécité, et de localiser anatomiquement le siège des lésions.

L'examen oculaire proposé est différent selon les sujets, mais TOUS SUBISSENT UN EXAMEN DU SEGMENT ANTERIEUR : paupières et cils, conjonctives tarsiennes, bulbaires et ouls de sac, limbe, cornée, iris, pupille et cristallin sont tour à tour observés à l'aide de la loupe binoculaire type GULLSTRAND (X 2,5).

L'examen se déroule en plein air :

- l'examinateur travaille assis
- les adultes se présentent assis face à l'examinateur
- les grands enfants se présentent debout
- les nourissons, et/ou les jeunes enfants agités, sont examinés allongés sur les genoux d'un accompagnant assis, qui maintient fermement les bras et les jambes alors que la tête de l'enfant est immobilisée par les genoux serrés de l'examinateur; dans ce cas, un écarteur de paupières de DESMARRE peut être utilisé.

Après chaque sujet examiné, l'examinateur se désinfecte les

- (i) Lorsque le sujet présente une acuité visuelle supérieure ou égale à 0,3 l'examen des plans profonds n'est pas poursuivi.
- (ii) Lorsque l'acuité visuelle est INFERIEURE à 0.3 , les procédures suivantes sont chligatoirement pratiquées
 - à l'aide du tonométre de SCHIOTZ sur un patient en position allongée.
 - Examen du <u>fond-d'oeil</u> après dilatation pupillaire.

1.5.2. REQUELL ET ENREGISTREMENT DES DONNEES

1.5.2.1. DOINTES MIDIOU-SANITAIRES (NUMERATEURS)

Une fiche individuelle d'examen oculaire (type PBL) est systématiquement et complétement remplie, pour CHAQUE SUJET EXAMME, même lorsque l'examen ne révèle aucune particularité. La fiche utilisée et les consignes de codage sont présentés en ANNEXES 1 et II.

Les différentes nesures sont toutes effectuées par le rême observateur, et pour tenter de comparer le biais "intra-observateur" ainsi introduit : UN MALADE SUR DIX, choisi au hasard est contrôlé par un second examinateur.

Toutes les fiches d'examen sont vérifiées avant le départ du village pour s'assurer de leur lisibilité, de leur cohérence et de leur complétude.

Les NON-REPONDANTS et les ABSENTS sont identifiés par comparaison aux listes de recensement.

les grabataires, les invalides, les accouchées sont examinés à domicile; les absents sont reconvoqués avant le départ de l'équipe.

1.5.2.2. DOMINEES DEMOCRAPHIQUES (DEMONINATEURS)

Les consignes concernant le recensement de type administratif effectué par l'équipe sont présentées en AMEXE IV.

1.5.3. ANALYSE DES DOMMEES ET EXPRESSION DES RESULTATS

- (i) Les données du recensement effectué par notre équipe ont été analysées namuellement.
- (ii) les protocoles concernant :
 - baisse de vision (ou malvoyance)
 - cécité binoculaire
 - perte unilatérale de vision (cécté nonoculaire)
 - trachone
 - affection du cristallin.

ont été traités grâce au support micro-informatique dont dispose l'Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie du Mali (Docteurs G. SOULA et O. TRAORE).

Ohaque fichier a fait l'objet d'une analyse statistique selon 3 logiciels du micro-ordinateur " GOUPTL - 2 ".

Logiciel 1 : description des caractéristiques des variables

Il permet de dépister les erreurs d'entrée des données, de révèler des valeurs aberrantes qu'il faut corriger avant de poursuivre l'analyse. Il permet encore de vérifier dans quelle nemure, la distribution de la variable quantitative suit une loi normale.

Logiciel 2: tableau de contingence

Il permet de comparer 2 variables qualitatives à n classes par le test du OHI², c'est le test que nous avons utilisé le plus souvent.

Loriciel 3 : Analyse de la variance

Il permet de comparer une variable quantitative en fonction d'une ou de deux variables qualitatives à n classes par le test t de STUDENT si n=2.

(iii) L'ANALYSE STATISTIQUE

Sauf mention spéciale les taux de prévalence de la baisse de vision (malvoyance), de la cécité, et des différentes affections oculaires sont exprimés pour 100 personnes de la tranche d'âge considérée.

Les intervalles de confiance ont tous été calculés avec un risque d'erreur à 5 %.

Dans les comparaisons de groupes ou de zones "p. ("p inférieur à ...") exprine le risque d'erreur de conclure à une différence significative.

Le seuil de signification a été fixé à C.05 au noins. C'est en général le ". KHI²" qui a été calculé.

Pour permettre les comparaisons de taux entre les grappes une STANDANDISATION DIRECTE a été effectuée pour l'âge et pour le seme, en référence à la population O.M.S/O.C.P. (AMNEXE III).

Pour l'estimation de la proportion ps de l'ensemble des grappes après pondération, la formule :

$$ps = \sum \frac{Mt}{N} pt$$

a été utilisée

Ni = effectif de la grappe "i"

N = effectif de la strate (12 grappes)

pi = estimateur de la proportion de la grappe "i".

1.5.4. MATERIEL UTILISE

L'équipe se déplaçait dans deux véhicules mis à notre disposition par les responsables de l'OPERATION YEETEM.

Le matériel sélectionné, léger et peu volumineux comprenait :

- échelle d'optotypes (main de SJOGREN)
- cache-ocil
- trou sténopéique
- 2 loupes binoculaires GULLSTRAND
- lampe de poche et lot de piles
- 2 ophtalmoscopes à pile
- 1 tonométre de SCHIOTZ
- 1 lot de collyres à usage diagnostique
- 1 jeu d'écarteurs de DESMARRES
- 1 lot de divers collyres à usage thérapeutique et de divers médiequents à usage général.
- une solution désinfectante pour les mains
- du sérum physiologique pour lever les yeux.

1.5.5. COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'équipe se composait de :

- (i) un responsable scientifique assurant la planification, la formation des personnels, le bon déroulement de l'enquête sur le terrain et l'analyse des résultats.
- (ii) un ophtalmologiste, étudiant du C.E.S. de l'Ecole
 Nationale de Médecine et de Pharmacie du Mali
 (E.N.M.P.M.) chargé du recueil des données cliniques,
 sous la supervision du responsable scientifique.
- (iii) deux infirmiers-assistants chargés des examens de dépistage à caractère répétitif (ACUITE VISUEILE)
- (iV) deux chauffeurs-mécaniciens .
- (V) un élève de l'Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie du Mali en fin de scolarité, assurant le recensement des populations, participant aux différentes activités de dépistage, et chargé de la rédaction d'une thèse de Dootcrat en Médecine à l'issue de l'enquête.
- (Vi) les infirmiers des centres de santé d'arrondissement, les agents de santé villageois, les interprotes, recrutés localement sont venus compléter l'équipe de base.

1.5.6. LA CHATLE DE TRAVATA

Compte tenu des procédures retenues, des matériels et des personnels disponibles, la chaîne de travail présentait cinq différents postes obligeant les sujets enquêtés à suivre un itinéraire identique pour obtenir une collecte semblable des données.

Cette chaîne de travail est représentée à la figure Nº1.

(i) Poste i ou lieu de rassemblement choisi en accord avec les autorités villageoises pour la tenue des réunions préparatoires. Après les présentations d'usage, l'équipe d'évaluation explique les raisons de sa présence; répond clairement à toutes les questions qui lui sont posées et dispense les instructions nécessaires au bon déroulement de l'enquête.

Un lieu vaste et ombragé sert au regroupement des familles avant l'heure prévue pour le début du travail épidémiologique.

(ii) <u>Posta 2</u>; le secrétariat

Il s'agit en fait d'un poste essentiel. <u>L'agent</u>

recenseur de l'équipe, aidé d'un interpréte et

de plusieurs membres influents de la collectivité,

établit les listes de recensement (dénominateurs

des taux que nous utiliserons dans l'analyse des

résultats).

Les consignes de recensement (présentées en ANNEXE IV) lui permettent de procéder néthodiquement, famille par famille, tout en précisant dans chaque cas individuel les liens de filiation, l'âge et le sexe et différents paramétres sociodémographiques.

Il remplit par ailleurs la section administrative des fiches individuelles pour chacun des villageois inclu dans l'enquête.

Il dresse une liste des personnes absentes qui seront soit reconvoquées ou examinées à domicile.

Le sécrétariat doit réster vigilant et ne pas introduire dans l'enquête des personnes étrangères à la grappe mais désireuses de se faire examiner par l'équipe.

Figure 101

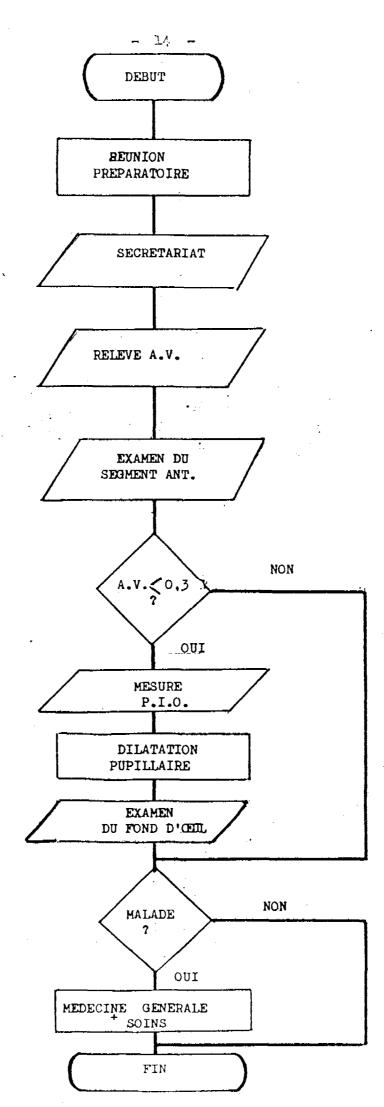
" LA CHAINE DE TRAVAIL "

POSTE 1 .

POSTE 2

POSTE 3

POSTE 4



POSTE 5

- (iii) Poste 3: MESURE DE L'ACUITE VISUELLE

 Un assistant (Généralement un infirmier) occupe ce
 poste en respectant scrupulausement les consignes
 décrites à la rubrique 1.5.1. : il remplit la
 section du formulaire prévue à cet effet.
- (iv) Poste 4: EXAMEN DETAILLE DU GLOBE COULAIRE

 De poste est occupé par un ophtalnologiste et un
 assistant qui sont chargés de dépister toute naladie
 oculaire, évolutive ou cicatricielle, de consigner
 les observations sur la fiche d'examen coulaire,
 conformément aux instructions de codage proposées
 par le programe O.M.S. de prévention de la cécité
 (WHO. P.B. L/82.6) (ANNEXES I ET II).

En pratique de terrain, il avait été décidé de modifier légèrement la section de ce document concernant la recherche des lésions du cristallin (voir chapitre III rubrique 3.4.).

En fait, les activités dépendant de ce poste de travail se déroulent en deux endroits différents :

- . l'examen du segment antérieur, pratiqué chez tous les villageois se déroule à l'extérieur dans une zone embragée.
- . l'examen du segment postérieur, pratiqué chez les seuls malades présentant une acuité inférieure à 0,3 dans un local jouant le rêle de chambre noire.
- (V) Poste 5: EXAMEN DE MEDECTME GENERALE ET

 DELLYRANCE DE SOINS (soins oculaires
 et autres soins)

de poste est occupé par un infirmier compétent.

Des activités d'ordre diagnostique et thérapeutique y sont pratiquées. Pour des raisons inhérentes aux besoins de l'enquête épidériologique, ce poste est situé à la fin de la chaîne de travaille seules les personnes ayant satisfait aux nécessités de recueil des données y ont accès dans un premier temps. Lorsque l'enquête est déclarée close, chacun peut y accéder librement.

DEUXIEME

PARTIE

CADRE

DE

L'ENQUETE

2. CADRE DE L'DRQUETE

2.1. INTRODUCTION

Motre enquête a intéressé la région de Mopti, située au centre géographique de la République du Mali : (cf. figure N°2). Elle •ouvre une superficie de 81.115 km², soit 7,5 % du territoir national.

Elle comprend 2 zones dis bien distinctes qui ont un dénominateur commun cependant : LE MANQUE OU INSUFFISANCE D'EAU PENDANT LA SAISON SECHE.

- 2.1.1. <u>LA ZOME DU DELTA DU NIGER OU ZOME INONDEE</u>; couvre la quasi totalité des corcles de Djénné, Tenenkou, Youvarou, Mopti, et s'étale sur 30.261 km² pour une population de 587.662 habitants soit une densité de 19,41 habitants/km². C'est la zone des bourgoutières, des rizières, et de pêche.
- 2.1.2. LA ZOME DES FALATSES OU ZOME EXONDEE : couvre les cercles de Bankas, Douentza, Bandiagara et Koro; c'est une zone de plateau, de falaises et de platnes sablonneuses, l'altitude moyenne est de 200 métres.

Elle couvre une superficie de 50.854 km² pour une population de 758.083 habitants avec une densité de 14,90 habitants au km².

2.2. ZONES D'ENQUETE

Notre enquête a porté sur deux arrondissements de la zone exondée :

- Boni
- Sokoura

situés respectivement dans les cercles de Douentza et de Bankass (cf. figure $\mathbb{N}^{\circ}3$).

Douze villages répartis entre les ces arrondissements ont bénéficié de cette enquête (cf. figure Nº 4 et figure Nº 5).

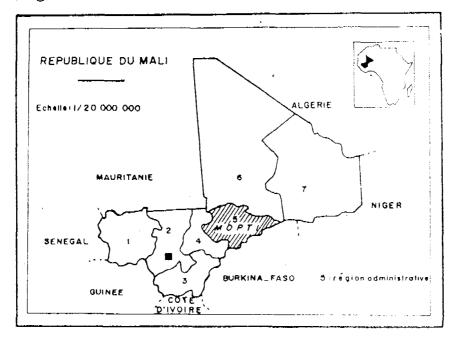
. 2.3. CARACTERISTIQUES REGIONALES

Les réalités physiques, démographiques et socio-sanitaires variant peu d'une zone à une autre, nous procéderons à une description globale de certaines caractéristiques régionales.

2.3.1. <u>LES ROUTES</u>: l'infrastructure routière est peu développé et constitue de ce fait une entrave sérieuse à l'exécution de telles enquêtes de terrain et plus particulièrement pendant l'hivernage.

La région de Mopti ne dispose que de 2.098 kilonétres de routes classées dont 112 kilonétres bitunées. Il convient de signaler que l'état de ces routes est très mauvaise, et leur entretien se fait de façon irrégulière.

Figure 10°2



REGION DE MOPTI : Zones d'enquête

MOPTI

BANKASS

FIGURE 1/2 200 000

REGION DE MOPTI : Zones d'enquête

Coulent Za

BONI

CAR principal

COULENT ZA

COULENT ZA

CAR PRINCIPAL

COULENT ZA

CAR PRINCIPAL

COULENT ZA

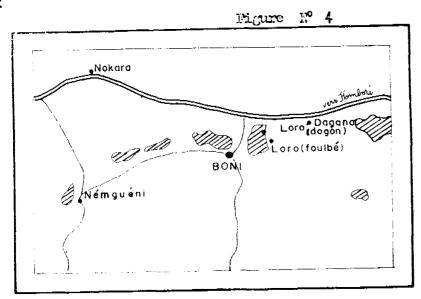
COULENT ZA

CAR PRINCIPAL

COULENT ZA

ZONES D'ENQUETE (1/500 000)

BONI

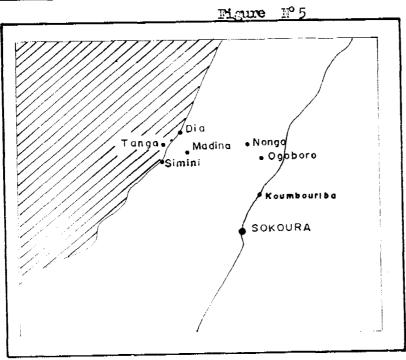


grand axe routier

route secondaire

hout relief

SOKOURA



2.3.2. DONNEES DEMOGRAPHIQUES

La population de la région est la plus élevée de la Republique. En 1983, elle comptait 1.345.745 habitants, cette population est en majorité rurale (87,8 %).

Tableau N°2: REPARTITION DE LA POPULATION EN URBAINE ET RURALE

	Popula ti ons		Pourcentage	
	1976	1 98 3	1976	1983
JRBAINE	131.070	164.739	11,6	12,2
RURALE	997•971	1.181.007	88 ,4	87 , 8
	1.129.041	1.345.745	100	100

Source : Service statistique régionale de Mopti.

En 1983, la densité était évaluée à 17,15 habitants au km² le taux d'accroissement était de 2,64 % en 1977.

2.3.2.1. Ethnies: les principales ethnies sont les Peulh, les Dogon, les Bozo, et Schono, les Sonrhal, les Bambara, les Dafing, les Touareg, les Bella, etc... Les Peulh et assimilés représentent 35 % de cette population.

2.3.2.2. Les Indicateurs Dénographiques

Les indicateurs dont nous disposons sont les suivants :

- taux brut de natalité 42,5 900
- espérance de vie à la naissance 39 ans
- -taux brut de nortalité 24,9 %co
 - taux de mortalité infantile 15,9 900

2.3.3. LES SERVICES DE SANTE HECTONAUX

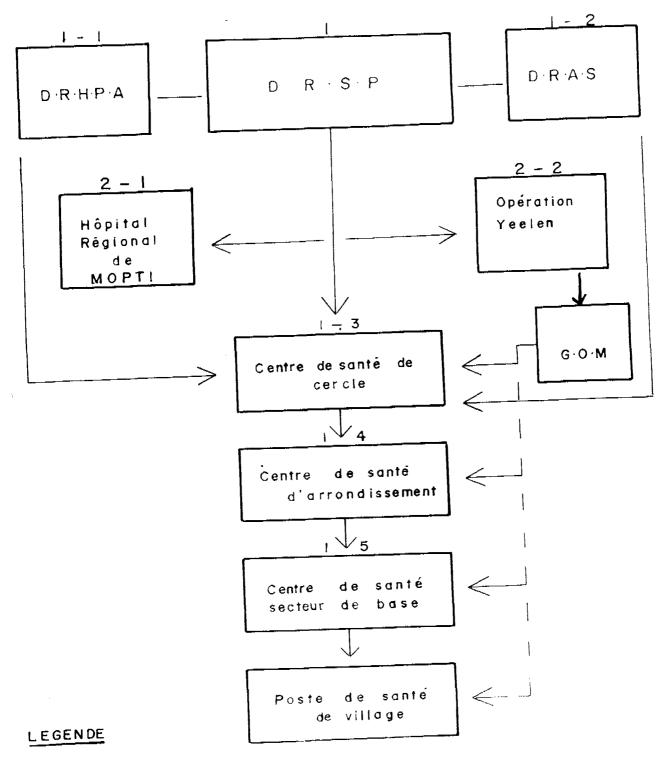
Les services de santé sont organisés de la manière suivante (cf. figure N^0 6).

L'analyse de la la situation sanitaire pe permet de constater l'existence de nombreux problèmes de santé qui ont trait soit :

- à l'insuffisance de la ocuverture sanitaire,
- à la présence de maladies endémo-épidémiques avec

Fign 6

ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION REGIONALE DE LA SANTE



D.R.S.P. = Direction Régionale de la santé Publique

D.R.A.S. = Direction Regionale des Affaires Sociales

D-R-H-P-A = Direction Régionale de l'hygiène Publique et de l'Assainissement

- aux mauvaises conditions de l'hygiène de l'envirancement.

Ainsi les valadies suivantes ont été retenues comme prioritaires dans la région (cf. tableau N°3).

Tableau N°3: MALADIES RECONNUES PRIORITAIRES DANS LA RECTON
DE MOITI - 1983.

Ordre	Maladies	200 : Inoidence
1	Paludisne	9,02
2	Rougeole	0,78
3	Complications de la grossesse et de l'accouchement	
4	Maladies diarriviques	-
5	Tuberculose	0,02
66	Tétanos	· 0,03
7	Malnutri tion	
8	Trachone et conjonotivites associées	0,17
9	Sohistosomiase	o _{\$} 67
10	Coqueluche	0,24

Source : Rupport final du Seminaire Atelier de Programation Sanitaire par région - 1983 -

2.3.4. LA CECITE DANS LA RECTION ET LES PROBLEMES DE SANTE OCULAIRE

La situation épidémiologique d'ensemble n'est pas encore connue.

Aucune enquête systématique n'a encore fait scientifiquement
le point de la situation épidémiologique. Le système d'information
sanitaire n'est obtoujours pas bien fonctionnel après 3 ans d'exercice
de l'Opération YEELEN.

Sur le plan de la cécité dans la région, nous ne disposons que de très peu de données fiables.

Cependant, les autorités sanitaires n'ignorent pas la présence de petits barrages de petits foyers d'onchocercose responsables de cécité au plateau Dogon autour des petits barrages et du yané de Bandiagara.

Le trachone, kératoconjonctivite endémoépidémique est également responsable de cas de oécité, mais son incidence dans la région semble mal commue car les données statistiques ne sont pas fiables.

Les populations regrettaient l'absence de structure de soins oculaires dans cette région, mais l'installation en 1982 de l'antenne YEZHEN dans l'enceinte de l'hôpital régional et les déplacements réguliers de son groupe ophtalmologique mobile (G.O.M.) ont apporté des démuis de solution.

La mise en place prochaine d'un Médecin ophtalmologiste Malien à plein temps en 1986 permettra une intégration totale de cette antenne dans les services régionaux de santé.

TROISIEME

PARTIE

RESULTATS

3. RESULTATS

3.1. AFPROCHE DEMOGRAPHIQUE

Conformément au protocole et aux différents tirages au sort recommandés par le plan de sondage, nous avons investigué les 12 grappes suivantes :

- (1) <u>QERCIE DE DOUENTZA</u> : 5 grappes dans l'arrondissement de BONI :
 - 1. Loro-Foulbé
 - 2. Loro-Hambé
 - 3. Dagana
 - 4. Nenguené
 - 5. Nokara.
- (ii) OFROIE DE BANKASS: 7 grappes dans l'arrondissement de SOKOURA:
 - 6. Koumbouriba
 - 7. Ogoboro
 - 8. Nongo
 - 9. Madina
 - 10. Dya
 - 11. Tanga
 - 12. Simini.

3.1.1. REPARTITION DES POPULATIONS RECENSEES ET EXAMINEES PAR SEXE SELON LES GRAPPES

Le tableau N°3 présente la répartition de la population recensée (P.R.) et de la population examinée (P.E.) pour chaoun des deux sexes pour les 12 grappes.

Mous utiliserons ces données de la manière suivante :

- (i) <u>LES POPULATIONS RECENSEES</u> (P.R.) serviront de DENOMINATEURS pour l'estimation des prévalences de la baisse de vision (Dalvoyance) et de la CECITE BINOCULAIRE.
- (ii) <u>LES POPULATIONS EXAMINEES</u> (P.E.) serviront de DENOMINATEURS pour l'estimation de toutes les autres prévalences (cécité monoculaire, trachoue, cataracte, etc...).
- (iii) Le RAPPORT P.E. X 100 précise le taux de participation (ou de fréquentation).

Tableau N° 4: REPARTITION DES POPULATIONS RECENSEES (P.R.)
ET EXAMINEES (P.E.) PAR SEXE.

(BONI - SOKOURA . MALI - 1985)

0	$P_{ullet}R_{ullet}$				P.E	% global	
Grappes	М	F	T.	M	ľ	Ţ	fréquentation
l. Loro-Foulbé	154	204	358	101	135	236	(66,0)
2. Loro-Hambé	104	92	196	73	61 .	134	(68,3)
3. Dagana	99	141	240	-77	113	190	(79,2)
4 🔩 Nemguéné	226	180	4 06	132	109	241	(59 , 4)
5. Nokara	269	219	4 88	211	171	382	(78,3)
6. Koumbouriba	24 9	219	468	211	198	4 09	(87,4)
7. Ogoboro	128	156	284	128	114	242	(85,2)
8. Nongo	158	130	288	122	98	220	(76,4)
9. Madina	277	216	493	164	124	288	(58,4)
O. Dya	196	221	417	147	165	312	(74,8)
L. Tanga	200	211	411	175	178	3 53	(85,9)
2. Simini	190	lel	371	147	145	292	(78,7)
OTAL 2.2	50 2	.170	4.420	1.688	1.611	3 •299	(74,6)

M = Masoulin

F = Féninin

T = Total

COMMENTALES: le taux de fréquentation reste faible dans l'ensemble de la strate (74,6 %).

Il varie de 58,4 % à 85,9 % selon les grappes.

En prenière analyse, les fréquentations masculines et féminines ne sont pas significativement différentes.

Ce taux de participation, inférieur à 80 %, nous amenera tout au long de notre travail à nous interroger sur la représentativité de l'échantillon.

Cette constatation nous incite des à présent à :

- poursuivre l'étude démographique en présentant la répartition :
 - . par åge et par sexe
 - par ethnie
- à construire la pyranide des âges caractérisant notre échantillon, pour la comparer à celle de la POPULATION STANDARD 0.M.S./ 0.C.P.

3.1.2. REPARTITION DES POPULATIONS RECENSEES ET EXAMINEES EN FONCTION DE L'ACE ET DU SEXE

Les résultats sont présentés au tableau Nº5.

Tableau N° 5: REPARTITION DES POPULATIONS RECENSEES (P.R.) ET
EXAMINES (P.E.) EN FONCTION DE L'ACE ET DU SEXE.

(BONT - SOKOURA . MALI - 1985).

Age classé		P.R.			P.E.			% GLobel	
	M	F	П		М	F	T	frequenta-	
0- 4	279	287	566		265	261	526	(92,9)	
5- 9	357	253	6 5 0		295	23 9	534	(82,2)	
10- 14	34 8	270	_ 618		186	152	33 8	(54,7)	
L5 - 2 9	492	517	1,009		350	35 8	7 08	(70 , 2)	
50 4 9	499	513	1.002		2 7 5	317	592	(58 , 5)	
⇒ 50	2 7 5	2 90	565		317	284	601.	(<u>tioo</u>)	
POTAL	2 . 250	2.170	4.420		1.688	1.611	3. 299		

M = Masculin

F = Féminin

T = Total.

Ge tableau appelle plusieurs commentaires.

COLUMNIATRES :

(1) Dans la trache d'âge des personnes agées de plus de 50 ans, nous avons examinés plus d'hormes que nous en avons recensés.

Il semble donc que des personnes étrangères se soient glissées dans l'échantillon à notre insu.

Il nous a été impossible à postioni de rectifier cette erreur.

- (ii) D'importantes différences de fréquentation existent en fonction de l'âge : <u>l'absentéisse</u> étant particuliérement important pour les tranches se situant entre 10 et 49 ans. Les âges extrêmes de la vie ont par contre largement participé à notre enquête (92 % et 100 %).
- (iii) Le calcul de l'indice de masculinité présenté au tableau N° 6 révèle que l'absentéisme affecte de la même manière les deux sexes dans les différentes tranches d'âge à l'exception de la tranche d'âge 30 49 où les hommes sont plus fréquement absents.

Tableau N° 6 : INDICE DE MASCULINITE EN FONCTION DE L'AGE
POUR LA POPULATION RECENSEE (P.R.) ET LA
POPULATION EXAMINEE (P.E.)

(BONT - SOK SOKOURA . MALI - 1985).

Age cla	uss é	Sex-ratio	P.R.	P.E.	
0 -	4	 	97	102	
5 -	9		122	123	
10 - 1	И		12 9	122	
15 - 2	:9		95	98	
3 0 - 4	19		97	87	
5	50 °	•	95	112	
					
POF	ULATION		104	2 05	

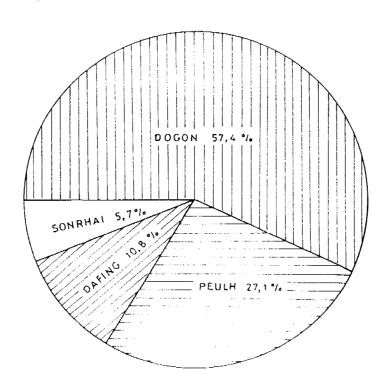
3.1.3. REPARTITION DE LA POPULATION EXAMINEE EN FONCTION DE L'ETHNIE

Oette répartition est présentée au tableau N°7 et la figure N°7; les 3/4 de la population examinée appartiement soit à l'ethnie DOGON (57%) soit à l'ethnie PEULH (27%).

Répartition par ethnie de 3 299 habitants des Arrondissements de BONI et SOKOURA MALI 1985

ETHNIES	EFFECTIFS	°/ ₀
Dogon	1 892	57,4
Peulh	895	27,1
Dafing	323	10,8
Sonrhaï	189	5,7
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Total	3 229	

Répartition de la population examinée par ethnie



3.1.4. EQUIDE COLPARATIVE DE LA POPULATION EXAMINEE ET DE LA POPULATION STANDARD (0.M.S./O.O.P.).

Mous présentons cette comparaison au tableau Nº 8.

Tableau N°8: ETUDE COMPARATIVE DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION

ETUDIEE ET DE LA POPULATION STANDARD (O.M.S./O.C.P.).

	itluoedl	1 (%)	Féninin (%)		
Age :	Pop ulatio n étudiée	Population 0.M.S (N =	Popula ti on étudiée		
0 - 4	8 , 0	6,4	لو6	7•9	
5 - 14	14, 5	15, 9	13,5	111,9	
15 - 29	10,6	11,3	12,1	10, 9	
30 - 49	8 , 3	10,8	12 , 8	9,6	
⇒ 50	9,6	5 , 5	5,6	8,7	
	51	49,9	50 , 1.	4 9	

COMMENTATRES :

- (i) Par rapport à la population de référence, notre échantillon pêche par :
 - une sur-représentation des âges extrêmes de la vie (de 0 - 4 ans et après 50 ans).
 - une sous-représentation pour les âges novens compris entre 15 - 49 ans.
- (ii) des différences affectent de façon semblable les deux sexes.
- (iii) Compte-temu de ces observations, tous les taux de prévalence que nous présenterons seront standardisés (standardisation directe pour l'AGN et pour le SEXE en utilisant la population de référence).

Ocoi nous permettra ultérieurement de comparer :

- les prévalences obtenues à partir de chaoune des grappes constituant notre échantillon;
- les résultats de notre travail avec d'autres enquêtes conduites dans la sous-région selon un protocole similaire et utilisant ette nême population de référence.

3.1.5. PYRAMIDE DES AGES

les données chiffrées au tableau N°8 sont visualisées sous la forme de deux pyramides des âges; nous les présenterons à la figure N°8 et à la figure N°9.

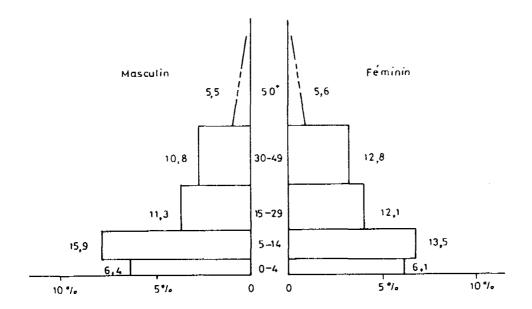
3.1.6. CONCLUSION

Hous avons souligné à plusieurs reprises, que l'échantillon examiné n'est qu'en partie représentatif de la population dont il est issu en raison d'un absentéisme expliqué par les dures conditions de vie imposées par la persistance de la séchefesse. Celles d'notivent les fréquentes ingrations de nénages économiquement productifs vers d'autres régions pour trouver les ressources nécessaires au maintien des "anciens" et des enfants restés au village natal.

Fig. n. 8

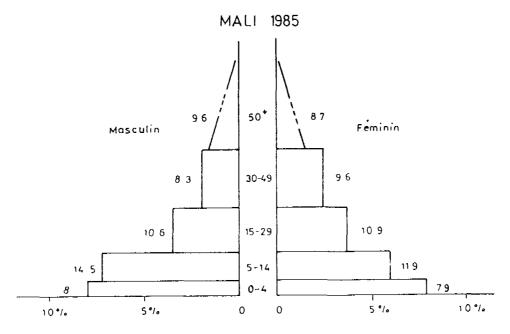
Structure - Population standard 'OMS / OCP

(N= 22 041)



Pyramide des âges de la population étudiée.

BONI et SOKOURA



3.2. LA BAISSE DE VISION ET LA CECTTE

L'ampleur, la répartition géographique et les causes de la cécité sont autant d'éléments qu'il est indispensable d'apprécier avant la rise en route d'un programe de prévention efficace.

L'objectif prioritaire de notre thèse emaiste d'ailleurs à estimer la prévalence de la baisse de vision et de la cécité en acceptant les définitions proposées par la 9ème révision de la classification internationale des maladies (0.11.5. - 1975).

Conformément aux recommandations émises et aux conventions implicitement admises au cours des dix dernières années, les taux de prévalence que nous présentons ont été estimés :

- en acceptant pour dénominateur la population recensée lorsqu'il s'agit d'un handicap binoculaire : baisse de vision (ou malvoyance) et cécité (catégories 1 et 2 ; 3, 4 et 5).
- en acceptant pour dénominateur la population examinée pour calculer la prévalence de la cécité monoculaire ou perte unilatérale de vision (oatégories 3, 4 ou 5).

Rappelons que les taux estimés par notre enquête sont présentés dans leur forme standardisée pour l'âge et pour le sexe (population de référence O.M.S. / O.C.P.).

Dans le présent chapitre nous estimerons tour à tour

- la prévalence des handicaps visuels en fonction de la localisation géographique, de l'âge et du sexe.
- les étiologies olassées sous deux principales rubfiques.
- le siège initial, anatomiquement précisé, de la lésion responsable du handicap.

Tableau 10 9 : TREVALENCE DE LA BAISSE DE VISION ET DE LA CECTTE SELON LES CRATTES (BONT - SOKOURA MALI - 1985)

		Popula ti on rece nsée	_	de vision	0601té (0at. 3, 4 et 5)		
Gr	appes		Effectif	% Standardisé	Effectif	% Standard 156	
l.	Loro-Foulbé	3 5 8	13	(3,4)	6	(1,8)	
2.	Loro-Hambé	196	6	(3,5)	1.	(0,6)	
3.	Dagana	240	2	(a,6)	2:	(1,1)	
4.	Nenguené	406	13	(3,2)	5	(1,3)	
5.	Hokara	488	9	(1,9)	5	(1,a)	
6.	Koullbouriba	468	6 .	(0,9)	7	(1,7)	
7.	Ogoboro	284.	4	(1,3)	4	(1,3)	
8•	Nongo	288	le	(4,8)	3.	(o,6)	
9•	Mađ i na	493	5	(0,9)	2	(a,4)	
10.	Dya	417	I Ó	(2,2)	5	(1,1:)	
11.	Tanga	411	19	(4,0)	7	(L ₉ 3)	
12.	Simini	371	27	(4,7)	3	(0,6)	
T O T	I A L	4.420	132	(2,5)	50	(1,0.)	

3.2.1. PREVAIMOE DE LA BAISSE DE VISION ET DE LA CEGITE DANS LES ARRONDISSEMENTS DE BONI ET SOKOURA.

3.2.1.1. REPARTITION SELON TES GRAPPES

(i) HANDICAUS BINOCULATRES

La prévalence globale de la baisse de vision (catégories 1 et 2) est estimée à 2,5 % (I C 5 % = 2,1 - 2,9) pour les deux arrondissements intéressés par notre enquête.

Les taux spécifiques par grappe varie de 0,6 % à Nenguené (arrondissement de Boni) jusqu'à un maximum de 4,8 % à Nongo (arrondissement de Sokoura).

La prévalence globale de la cécité est estimée à 1,0% (I C 5 % = 0,7 - 1,3). Elle varie de 0,4 % à Madina (arrondissement de Sokoura) à 1,8 % à Loro-Foulbé (arrondissement de Boni).

Le tableau N° 9 recense les données que nous avons recueillies. Nous renarquons que seuls les villages de :

- Madina 0,4 %
- Toro-Hambé 0,6 %
- Mongo 0,6 %
- Simini 0,6 %

se situent en deçà du "seuil d'urgence épidémiologique" fixé à 1 % .

Nous n'avons pas mis en évidence de différence significative entre les arrondissements de Boni et Sokoura dans la comparaison des taux de baisse de vision et de cécité. Cette analyse est rapportée au tableau \mathbb{R}^6 10.

Tableau Nº 10: COMPARAISON DE LA PREVALENCE DES HANDICAPS
VISUELS BINOCULAIRES (BONI- SOKOURA, MALI- 1985)

Handicaps	Arrondisse	ments	KHI ²		
	Boni Sokoura			Si <i>g</i> nification	
Baisse de vision	(2,6)	(3 , 3)	ા, ઇ	n.s.	
Géci té	(1,1)	(1,1)	0,0008	N.S.	

^{*} M.S. = Mon Significatif.

(11) PERTE UNILATERALE DE VISION

Le tableau ci-dessous révele que le taux de prévalence de la perte unilatérale de vision est estimé à 3,1 % de la population examinée (I C 5 % = 2,5 - 3,7).

Il varie de 0,6 % à Dagana (arrondissement de Boni) à 5,1 % à Tanga (arrondissement de Solœura). Aucune différence statistiquement significative n'est apparue dans la comparaison entre les deux arrondissement : $(KHI^2) = 0,4$; F.S.).

(iii) COUMENTAIRES

La baisse de vision (2,5 %) et la cécité binoculaire (1,0 %) se révélent être des problèmes de santé publique importants dans les arrondissements de Boni et Sokoura.

L'estimation globale de la prévalence des HANDICAPS VISUELS BIHOGULAIRES est donc de 3.5~% pour l'ensemble de la population recensée.

La prévalence de la perte unilatérale de vision se chiffre par ailleurs à 3,1 %. Ce groupe individualise des <u>sujets à haut risque</u> cécitant puisqu'ils ont déjà perdu "la moitié de leur potentiel visuel".

Ces constatations montrent à l'évidence que les populations rurales de la cinquième région affrontent des problèmes de santé oculaire non encore résolus.

Notre étude révéle qu'il n'existe aucune différence significative entre les arrondissements aléatoirement désignés.

Ceci nous permet de formuler l'hypothèse qu'une nême réalité épidémiologique prévaut dans tous les arrondissements de la zone exondée, qui subissent les nêmes aléas climatiques, partagent les nêmes structures socio-culturelles et affrontent les nêmes difficultés économiques.

3.2.1.2. REPARTITION DE LA BAISSE DE VISION ET DE LA CECITE EN FONCTION DE L'AGE ET DU SEXE

(1) HANDICAPS BINOCULATRES

Nous présenterons nos résultats sous la forme de deux tableaux que nous commenterons (tableau N° 12 et tableau N° 13).

D'une manière générale les taux de la baisse de vision et coux de la cécité sont plus importants à partir de 50 ans. Ainsi dans cette tranche d'âge la prévalence de la baisse de vision se chiffre à 20,4 % de la population recensée; celle de la cécité s'élève à 6,9 %.

Il est partout admis que la fréquence des maladies cécitantes augmente avec l'âge.

Nous chercherons ultérieurement à reconnaître les étiologies responsables de la survenue de ces handicaps à partir d'un certain âge.

(ii) PERES UNITABERALE DE VISION

Hous avons diagnostiqué 80 cas de monophtalmie en ne retenant que les anauroses (catégorie 5) et les handicaps profonds (catégories 3 et 4).

Nous n'avons pas tenu compte dans notre analyse des fréquentes baisses de vision monoculaires.

Dans la suite de notre étude, nous utiliserons quelquefois le terme "cécité nonoculaire" pour individualiser ce groupe.

Tableau N° 11 : REPARTITION DE 80 CAS DE PERTE UNILATERALE

DE VISION (BONI - SORDURA - MATI . 1985)

Gro	ppes	Popula tio n examinée	Effec tif	(%) standardisé
1.	Loro-Foulbé	256	6	(3,3)
2.	Loro-Hambé	134	2	(1,7)
3.	Dagana	190	1	(0,6).
4.	Nenguené	241	9	(3,9)
5.	Nokara	3 82	8 .	(2,0)
6.	Koumbouriba	409	11.	(3,4)
7.	0gobo r o	242	2	(1,3)
8.	Nongo	220	6	(3,6)
9.	Madina	288	io	(4,7)
10.	Dya	312	4	(2,1)
11.	Tanga	353	13	(5,1)
12.	Simini	292	8	(3,7)
Т	O T A L	3.2 99	80	(3,1)

Tableau F° 12 : REPARTITION DE LA BAISSE DE VISION EN FONCTION

DE L'AGE ET DU SEXE

(BONI - SOKOURA - MALI - 1985)

Age		insou	Li n	P	énini.	n .	Total		
A assé	P.R. F	cella	tif %	P.R.	Effe	ctif %	P.R.	Effeo ti f	%
0 - 4	2.79	0.	(0,0)	287	1.	(0,3)	56 6		(a,2)
5 - 9	357	O	(0,0)	293	2	(0,7)	650	2	(0,3)
10 - 14	3 48	1.	(0,3)	270	0	(0,0)	ഖം	1	(0,2)
15 - 29	492	0	(0,0)	517	· O.	(o,o)	11.609	0	(0,0)
3 0 - 49	499	lo	(2,0)	513	3	(0,6)	1.012	13	(1,3)
≥ 50	275	57	(20,7)	290	5 8	(20,0)	565	115	(20,4)
тотль	2 •250	68	(3,0)	2,170	64	(2 , 9)	4.420	132	(3,0)

 $P_{\bullet}R_{\bullet} =$

Population

recensée.

Tableau N° 13 : REPARTITION DE LA CECITE EN FONCTION DE L'AGE CLASSE ET DU SEXE (BONT - SOKOURA . MALT - 1985)

Age	P	ntluoss		Férrin i n			To tal			
classé	P.R.	Effect	LF %	P.R.	Effecti	ſ	%	E•R•	Effeotif	Б
0 - 4	27 9	2	(0,7)	287	3	(1,0)	566	5	(a,9).
5 - 9	357	1	(0,3)	293	0	((٥,٥)	650	1	(0,2)
10 - 14	3 48	O	(0,0)	270	. 0	(a , 0)	ബു	0	(0,0)
15 - 2 9	492	0.	(0,0)	51.7	O.	(0,0)	1.009	O.	(0,0)
3 0 - 49	499	l,	(_a,2)	513	4	(0,8)	1.012	5	(0,5)
> 50	2 7 5	15	(5,5)	2 90	24	(8 , 3)	5 65	3 9	(6,9)
TOTAL	2.250	19	(0,8)	2 ,17 0	31	(1,4)	4.420	50	(1,1)

P.R. = Population Recensée.

Cette analyse montre que dans notre échantillon les handicaps visuels binoculaires affectent plus particulièrement les individus :

- entre 0 et 4 ans
- au dellà de 50 ams.

Curieusement mous n'avons retrouvé aucun cas de baisse de vision ou de cécité entre 15 et 29 ans (tranches d'âges dans lesquelles les migrations sont les plus fréquentes).

Ces constatations sont visualisées à la figure Nº 10.

Approfondissons notre approche en comparant les taux de cécité en fonction du sexe : le calcul statistique ne révéle aucune différence significative lorsque l'on compare les deux sexes en ce qui concerne aussi bien la totalité de la population étudiée que le seul groupe de personnes âgées de plus de 50 ans :

- population globale : KHI = 3,4 ; non significatif
- population > 50 ans : KHI = 1,92 ; non significatif

(11) IA PERTE UNITATERALE DE VISTON (P.U.V.)

Ge handicap visuel survient tôt dans la vie : 0,9 % des enfants âgés de 5 - 9 ans.; et 1,2 % de ceux âgés de 10 - 14 ans en sont atteints.

La lecture de la colorne "% brut" du tableau Nº14 pourrait faire penser que ce handicap est plus fréquerment diagnostiqué lorsque l'âge avance.

La véritable distribution de ce handicap apparait à la figure N°11 où les taux bruts sont représentés en tenant compte des amplitudes différentes des "classes d'âge" retenues dans notre étude.

Les pourcentages apparaissent en <u>SURFACES</u> et non plus en <u>HAUTEURS</u>, et la distribution de fréquence trouve sa <u>réelle représentation</u>.

L'étude comparative de la P.U.V. montre qu'il existe une différence significative (p < 0,01) entre les deux sexes : les hornes plus souvent atteints de P.U.V. (3,2 % contre 1,6 %). Le tableau N°15 fait ressortir cette inégalité.

Fig n° 10 :Prévalence de la Baisse de vision et de la cécité en fonction de l'âge classé.

BONI - SOKOURA / MALI 1985.

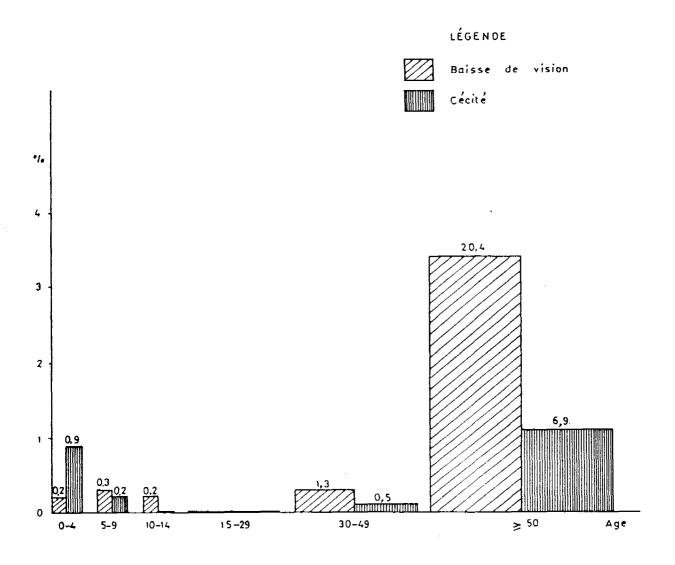


Fig nº: 11 Fréquence des pertes unilatérales de vision en fonction de l'âge

Boni-Sokoura / MALI 1985

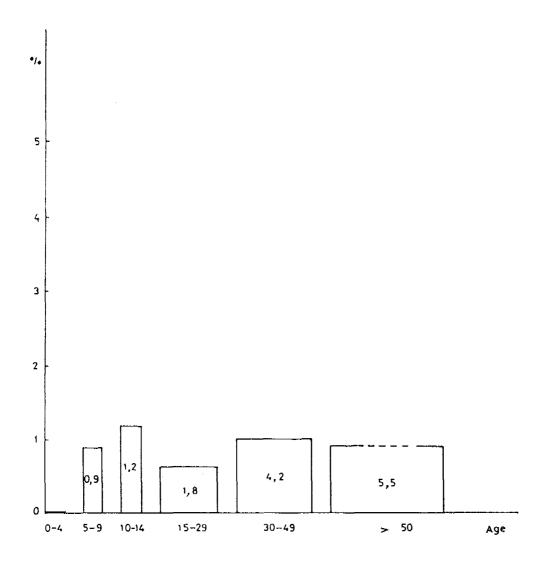


Tableau 1º 14: Repartition de la perte unitaterale de vision en fonction de l'age classe et du sexe (Bohi - Sokoura . Mali - 1985)

	Masc	ulin	Félli	nin		Total.	
Age classé	P.E.	Effectif	P.E.	Effec tl f	P.E.	Effe ttif	(%) brut
O - 4	265	0	2 6 L	0	526		(0,0)
5 ~ 9	295	3	23 9	2	534	5 ((e,o)
10 - 14	1.86	3	152	L	33 8	4 ((1,2)
1 5 - 2 9	350	1.o	3 58	3	708	13	(B ₂ E)
30 - 49	275	15	317	ar	592	25	(4,2)
50.	317	23	284	10	601	33	(5,5)
тотаь	1.688	54	1.611	26	3 •299	80	(2,4)

P.E. = Population Examinée.

Tableau 1° 15 : Comparaison de la monophrainte dans les deux sexes (Bonk - Sokoura . Mali - 1985)

Sexe		Monophtal	rite	Total	B
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		+	Beg .		
Masculin		54	1.634	1.688	(3,2)
Péninin		á 6	1.585	1,611	(1,6)
TOTAL	magalayan que, genjamin 1994 (1974 augulum 1	60	3.219	3.299	(4,8)
	KHT ²	= 8,78	p < 0,01	signifi	catdf

3.2.2 ETTOLOGIE DE LA BAISSE DE VISION, DE LA CECITE BINOCULATRE ET DE LA PERTE UNILATERALE DE VISION

Nous présenterons de la même manière les données recueillies pour les trois types de handicaps.

Nous opposerons pour chaque type les <u>étiologies infestieuses</u> (ou parasitaires) aux étiologies non infectieuses.

Signalons d'emblée que les arrondissements intéressés par notre enquête ne subissent aucunement les méfaits de l'onchocercose.

Ainsi il nous sera possible de généraliser nos résultats aux vastos régions rurales sahéliennes, éloignées des cours d'eau, isolées géographiquement et emposées à une multitude de risques cécitants ressortissant des conditions socio-économiques et culturelles qui sont les leurs.

Dans les chapitres précédents de notre étude nous avons toujours raisonné en termes d'individus présentant un handicap : malvoyance ou cécité.

En effet, une personne est reconnue socialement aveugle lorsque sa vision binoculaire ne lui permet plus de mener une vie autonome ou d'accemplir des activités socio-professionnelles.

Or, l'handicapé visuel a bien souvent perdu tout ou partie de sa vision sous l'effet de causes différentes pour chacun de ces deux yeux (exemple : phtysie de l'oeil droit secondaire à un traumatisme ; atrophie optique de l'oeil gauche). Il est toujours difficile, même au décours d'un interrogatoire, long et minutieux, de préciser quel a été le dernier oeil atteint.

En effet, le malade étant reconnu socialement avougle lorsque la vision de son second ocil est abolie, il s'agit de retrouver la cause de la perte de vision de cet ocil et de la retenir comme étiologie du handicap lorsque l'on raisonne au niveau des individus.

C'est pourquoi nous avons délibérément rofusé cette approche, qui fait appel à la mémoire des patients et fait perfire la partie de l'information concernant la cause de déterioration visuelle du premier ocil atteint.

Nous avons préféré pour mener à bien cette approche **ti**ologique nous rapporter non plus au nombre de personnes examinées mais à celui des globes oculaires examinés.

(1) ETIOLOGIE DE LA BAISSE DE VISION

Les étiologies <u>non-infectieuses</u> prédominent très largement. Ceci est en rapport avec la grande fréquence des affections <u>d'origine</u> <u>dégénérative</u> et plus particulièrement de la <u>cataracte de type sénile</u>.

Au 2ème rang des causes de malvoyance à étiologie déterminée se situe le <u>trachome</u> (13,6 % des cas).

Signalons encore que les sequelles, en général cornéennes, des maladies infectieuses non identifiables par l'interrogatoire et l'examen représentent 9,8 % des cas de malvoyance. Ces résultats sont consignés dans le tableau N° 16.

Tableau Nº 16 : ETIOLOGIE DE LA BAISSE DE VISION

(BONI - SOKOURA . MALI 1985).

	Yeux malvoyan ts	(%)	% par rapport au nombre	Classe ment
			d yeux recensés	
ETIOLOGIE INFECTIEUSE	e en	. Automorphism (Control		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Trachome	36	(13,6)	(0,40)	3è.
Non déterminée	26	(9,8)	(0 , 29)	4è.
Autres	13	(4,9)	(0,14)	5è.
Rougeole	4	(1,5)	(0,04)	84.
тотаг (1)	79	(.29,8-)	(0,87)	
			والمراجية والمراجع وا	
ETIOLOGIE NON INFECTIEUSE				The second program of the second
INFECTIEUSE	.122	(46,2)	(1, 38)	ler.
INFECTIEUSE Dégénérescence	122 45	(46,2) (17,0)	(1,38) (0,50)	ler. 2è.
INFECTIEUSE Dégénérescence		•		
INFECTIEUSE Dégénérescence Non déterminée Traumatique	45	(17,0)	(0,50)	2è.
INFECTIEUSE Dégénérescence Non déterminée	45 8	(17,0) (3,0)	(0,50) (0,09)	2è. 6è.
INFECTIEUSE Dégénérescence Non déterminée Traumatique Iatrogénique Autres	45 8 5	(17,0) (3,0) (1,9)	(0,50) (0,09) (0,05)	2è. 6è. 7è.
INFECTIEUSE Dégénérescence Non déterminée Traumatique Iatrogénique	45 8 5 3 2	(17,0) (3,0) (1,9) (1,1) (0,8)	(0,50) (0,09) (0,05) (0,03)	2è. 6è. 7è. 9è.

(ii) ETICLOGIE DE LA CECITE BINCOULAIRE

Dans le doraine de la cécité binoculaire, les <u>étiologies</u> infectieuses sont plus fréquement retrouvées, 59,0 % des cas.

Le trachene est responsable à lui seul d'un cas de cécité sur 3.

Les infections oculaires non identifiées occupent le second rang et représentent 20 % (1 cas sur 5) des cas observés.

Les oauses dégénératives (cataracte et glaucome) deneurent une cause préoccupante : 19. %.

Parri les autres étiologies nous citerons par ordre d'importance :

- les maladies héréditaires 4 %
- les tramatismes oculaires 4 %
- les complications du traitement traditionnel de la cataracte 3 %
- la rougeole 3 %
- la variole (aujourd'hui éradiquée) 2 %

des résultats sont représentés au tableau Nº 17.

Tableau 10 17: ETTOLOGIE DE LA CECITE BINOGULAIRE (BONI - SOKOURA MALI - 1985)

- Marie Bard Bard Bard Bard Bard Bard Bard Bard	Yeux aveugles	(%)	% par rapport au nombre d'yeux recensés	01assement
ETTOLOGIE INFECTIEUSE				
- Trachome	34	(34)	(0,38)	ler.
- Non déterminée	20	(20)	(0,22)	2è.
- Rougeole	3	(3,0)	(0,03)	7è.
- Variole	2	(2,0)	(0,02)	8è.
тотаь (1)	59	(59)	(o,65)	
ettologie hom				<u> </u>
- Dégéné reso en o e	1,9	(19,0)	(0,27.)	3è.
- Non d ét erminée	II	(11,0)	(0,12)	4è.
- Traunatique	4	(4,0)	(0,04)	5è•
- Héréditaire	4	(4,0)	(0,04)	5è₊
· Iatrogénique	3	(3,0)	(0,03)	7è.
TOTAL(2)	41.	(41)	(0,44)	······································
OTAL (1) + (2) =	loc	(100)	(1,09)	

Four clore co chapitre consacré aux étiologies de la Cécité binoculaire, nous insisterons sur cette constatation : les deux causes de Cécité qui prédominent dans notre étude auraient pu être évitées.

En effet:

- le trachomo est une cause de cécité qui peut être prévenue par la mise en place de mesures d'hygiène adéquate, un dépistage précoce et un traitement bien codifié. Nous analyserons plus en profondeur cette cause de cécité évitable au chapitre 3.3. de notre thèse.
- Lacataracte "sénile" est une affection aisément diagonsticable. Son traitement chirurgical donne régulièrement d'excellents résultats. Toute personne dont la
 cécité lui est imputable devrait peuvoir en bénéficier.
 Nous étudierons les caractéristiques épidémiologiques,
 régionales de la cataracte "sénile" au chapitre 3.4
- (iii) ETIOLOGIE DE LA CICETE MONOCULAIRE OU PERTE UNITATERALE DE VISION

 Dans le cas de la monophtalmi, les étiologies <u>infectieuses</u> sont

 fréquement retrouvées (55% dos cas):
 - dans 35 % des cas observés, <u>l'agent infoctieux responsable n'a</u>
 <u>pu être identifié</u>, par contre dans 15,3% des cas, la perte de
 vision de l'ocil a été rattachée à la <u>rougeole</u>;
 - au chapitre des causes non infectiouses prédominent toujours les <u>opacités cristalliniennes</u> et d'autres affections dégénératives : 17,5% des cas ;
 - les traumatismes coulaires, précisés par les données de l'interrogatoire sont également une cause non négligeable de cécité monoculaire 13,8 % des cas.

Ces résultats sont rappelés au tableau nº18.

Tableau N° 18: De la Ceotre Monoculaire (Boht - Sokoura - Mali - 1985)

- The standard programs have such despring a garge 2000 to the standard company	Yeux borgnos	(%)	% par rapport au nombre d'yeux examinés	(Classenent
ETIOLOGIE INFECTIEUSE		•		
- Autres	2 0	(25,0)	(0,30)	ler.
- Rougeole	13	(16,3)	(0,19)	36.
- Non déterminée	8	(10,0)	(0,12)	ÿà.
- Trachone	2	(2,5)	(0,03)	7è.
- Variole	1	(1,3)	(0,01)	Toè.
тотаь (1)	44	(55 ,1)	(0,65)	
etiologie non infectieuse				
- Dégén éresc ence	14	(17,5)	(0,21)	2è.
- Traunatique	11.	(13,8)	(o,16)	4è.
· Non déterninée	6	(7,5)	(0,09)	бè.
· Héréditaire	2	(2,5).	(0,03)	7è.
- Autres	2	(2,5)	(0,03)	7è.
· Iatrogénique	I	(1,3)	(0,01)	loà.
TOTAL (2)	36	(45 , 1)	(0,53)	
OTAL (1) + (2) =	න	(oot)	(1,18)	

(iv) COMMENTAIRES

Les enquêtes descriptives de type retrospectif faisant largement appel à l'anomnèse cherchent à retrouver les facteurs étiologiques de la cécité en s'appuyant sur la découverte de :

- Signes objectifs évidents (opacité totale du cristallin = cataracte) ou pathognomoniques d'une affection bien précise (trichiasis = trachmue);
- données retrouvées par l'interrogatoire du patient à qui l'on demande de décrire un événement survenu dans le passé.

Chacun connaît la subjectivité qui entâche de telles réponses : les malades ruraux ne partagent ni la même notion du temps, ni les mêmes références culturelles que l'examinateur.

Pour statuer sur la cause la plus probable du handicap, nous avons dans chaque cas confronté les signes anatono-pathologiques découverts par l'examen aux données rapportées par l'interrogatoire.

Cette démarche n'a pas toujours été couronnée de succès puisque :

- 26,8 % des causes de malvoyance
- 31 % des causes de cécité binoculaire
- 14 % des causes de oéoité monoculaire sont restées indéterminées.

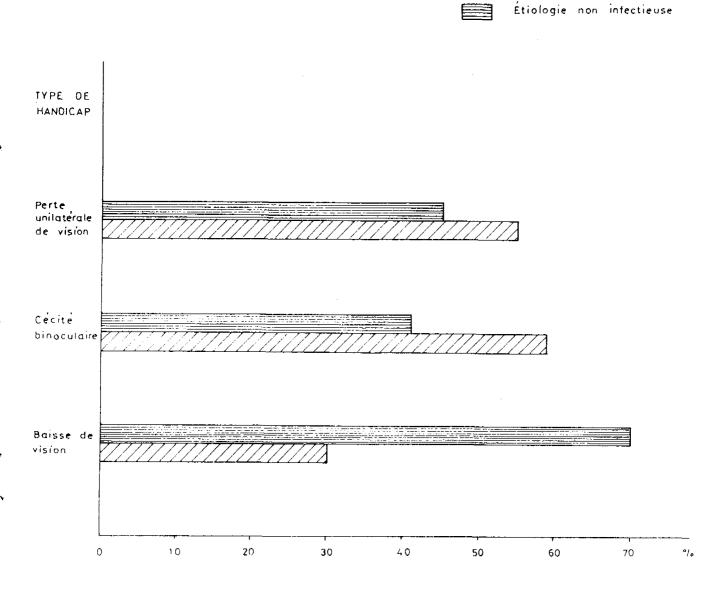
La figure N°12 visualise la part respective des étiologies infectieuses et non-infectieuses des 3 types de handicap que nous avons présentés.

Part des étiologies infectieuses et non infectieuses dans la survenue des baisses de vision de la cécité et de la perte unilatérale de vision

Boni - Sokoura / MALI 1985

LÉGENDE

Étiologie infectieuse



3.2.3 - LOCALISATION ANATOMIQUE DU HANDICAP VISUEL

3.2.3.1 - REMARQUES PRELIMATRES

Les différents éléments constitutifs du globe oculaire, peuvent faire l'objet, séparément ou conjointement, de processus pathologiques responsables du hadicap visuel.

Dans chaque cas, nous avons tenté de localiser le plus précisément possible soit le milieu transparent, soit la structure du dioptre coulaire à l'origine du déficit visuel.

En offet, une classification des lésions cécitantes de ce type est intéressante à un double point de vue :

(i) POINT DE VUE DIAGNOSTIQUE

S'il est possible de proposer une classification anatomique de la cécité, les programmes d'éducation pour la santé oculaire et de formation de personnel de sante non spécialisé insisteront particulièrement sur les structures directement accessibles telles les paupières, la conjonctive, la cornée.

Contrairement à l'opinion bien souvent admise, il n'est pas obligatoirement nécessaire de posséder du matériel sophistiqué pour examiner les yeux.

Lorsqu'on sait par exemple que la cataracte est une cause fréquente de cécité dans une région, il devient alors facile d'apprendre à du personnel non spécialisé que cette affection est découverte lorsque la pupille devient blanche, et de faire de la reconnaissance de ce symptome un des objectifs pricritaires du Programme d'Education pour la Santé oculaire.

(ii) POINT DE VUE DE LA SANTE PUBLIQUE (ou stratégique)

Dans le cadre des activités du programme O.M.S de Prévention de la Cécité (P.B.L.) il a été déclaré souhaitable pour standariser la notification des cas de Cécité, de différencier (au moins) les quatre types suivants de Cécité:

- TYPE I : Cécité causés par des lésions manifestes de la CORNEE.
- TYPE 2 : Cécité causée par l'opacité du CRISTALLIN.

- Type 3 : cécité causée par d'AUTRES AFFECTIONS
 COMNUES OU IDENTIFIES
- · Type 4 : Cécité non determine ou non specifiem.

Dans l'hypothèse où plusieurs types identifiés co-existent, il ne sera retenu que le plus évident.

Les distinctions de cette classification correspondent principalement à des localisations anatomiques. En "pratique de terrain", elles autorisent pourtant certaines interférences étiologiques, et permettent aux planificateurs de définir des axes préventifs et thérapeutiques.

Ainsi:

- Les cécités Type 1, essentiellement dûes à des kérato-conjonctivites "négligées", au trachome, à la rougeole, à l'avitaminose A, aux traumatismes, sont autant d'affections pouvant être regroupées sous le terme de "CECITE EVITABLE".
- <u>Les cécités Type 2</u>, regroupent essentiellement les différentes formes de cataractes et sont pour leur grande majorité des cas de . " CECITE CURABLE ".

La recommaissance, le dépistage, la prévention, le traitement précoce et l'orientation de ces 2 types de cécité, appartiennent au champ de compétence de tous les perssonnels de santé.

• Seules <u>les cécités Type 3</u>, sont difficiles à diagnostiquer. Elles obligent à recourir aux moyens dont dispose le spécialiste (lampe à fente, ophtalmoscope, verre à trois miroirs, électrophysiologie oculaire, angio-fluorographie fluorescéinique).

Il est habituel de classer dans ce type le glaucome à angle ouvert et les hypertonies oculaires.

Ce type de cécité est obligatoirement pris en compte au niveau tertiaire de la pyramide des structures de soins oculaires.

3.2.3.2. LES RESULTATS

Nous avons classé selon un critère anatomique 444 yeur présentant un définit visuel majeur.

- (i) UN CAS DE BAISSE DE VISION SUR 2 est dû à l'existence d'une lésion du cristailin
 UN CAS DE BAISSE DE VISION SUR 4 est dû à une opacité écrnéenne
- (ii) UN CAS DE CECITE BINOCULAIRE SUR 2 est dû à des opacités cornéennes; alors que 15 des cas sont dûs à une opacification du cristallin.

 LA PERTE ANATOMIQUE DU GLOBE (atrophie bulbaire) est aussi une cause fréquente de cécité (12 % des cas)

L'EXCAVATION GLAUCOMATEUSE DE LA PAPILLE a été retrouvée dans 9 % des cas de cécité binoculaire.

(iii) IA PHTYSIE BUIBAIRE est la principale cause de P.U.V. (35 % des cas).

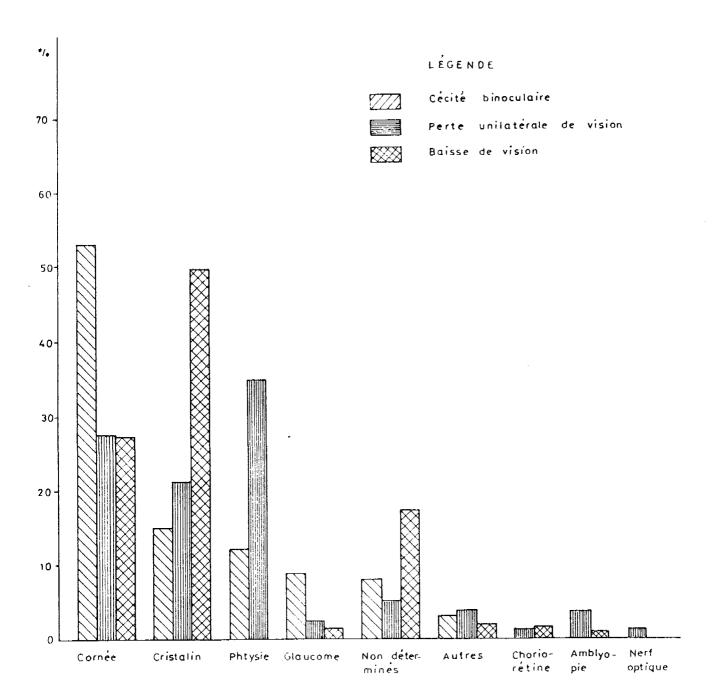
LES OPACITES CORNEENNES (27,5 % ET LES OPACITES ORISTALLINIENNES (21,3 %) sont également des causes fréquentes de monophtalmie.

des résultats sont consignés au tableau Nº 19 et à la figure Nº 13.

Tobleau N° 19 : REPARTITION DES HANDICAPS VISUELS EN 4 TYPES (BONI - SOKOURA . MALI - 1985).

Hand i caps	Ty n	po 1 (%)	Tyr n	e 2 (s)	Typ n:	e 3	Indét N	eminée (%)	Total
MALVOYANCE (Cat. 1 et 2)	72	(27,3)	131	(49,6)	15	(5,7)	46	(17,4)	264
<u>CECITE</u> (Cat.3,4 et 5)	75	(41,6)	3 2	(17,8)	எ	(33,9)	12	(6,7)	1.80
Binoculaire + Monoculaire		1 1 1 1 1 1 1 1 1							
TOTAL	147	(33,1)	163	(36,7)	7 6	(17,1)	58	(13,1)	444

Présentation des handicaps visuels en fonction du siège anatomique de la lésion (444 yeux examinés — Boni-Sokoura / MALI 1985).



EN CONCLUSION: au moins 77 % des cas de malvoyance (baisse de vision) auraient pu être évités (lésions cornéennes) où peuvent encore bénéficier d'un traitement chirurgical (cécité cristallinienne).

Au noins 60 % des cas de cécité sont répartis dans les types 1 et 2 que nous avons définis et sont à ranger dans les cas de cécités évitable ou ournible.

Oeci nous invite à définir de nouvelles stratégies en matière de lutte contre la cécité. Pour éviter les cécités de type l essentiellement cornéennes, les programes de lutte devront fixer des objectifs éducationnels précis à l'intention de tout le personnel délivrant des soins de santé prinaires.

Par ailleurs des services de santé oculaire pratiquant la phakoexérèse dans les meilleures conditions doivent être mis en nombre suffisant à la disposition des populations.

Ainsi la cécité due à la cataracte décroitra-t-elle rapidement.

3-3 LETRACHOME

Le tracheme qui est la cause de cécité la plus facile à prévenir se rencontre ceuramment en association avec d'autres causes majeures de cécité évitable dans les communautés rurales deshéritées.

De nouveaux schémas épidémiologiques déterminant l'intensité de l'inflammation et la gravité de la maladie ont abouti à une définition plus précise du risque pour l'individu et la société.

Au cours de netre enquête, la classification de DAWSON (1975) a été utilisée. Elle nous permet d'évaluer quantitativement :

- 1 INTENSITE DE L'ATTEINTE CONJOUCTIVALE TARSIENNE SUPERIEURE ;
- LA GRAVITE DES FORMES POTENTIELLEMENT INVALIDANTES ET INVALIDANTES :

Nous présenterons nos résultats sous les 4 rubriques suivantes :

- ESTIMATION DE LA PREVALENCE DU TRACHOME PAR GRAPPE, puis pour l'ensemble de la population étudiée ;
- REPARTITION DU TRACHOME INFLAMMATOIRE EN FONCTION DE L'AGE ET DU SEXE ;
- ESTINATION DE LA PREVALENCE DU TRICHTASIS-ENTROPION ;
- ESTIMATION DE LA PREVALENCE DES FORMES INVALIDENTES ET DE LA CECITE.

3.3.1 ESTIMATION DE LA PREVALENCE DU TRACHOME PAR GRAPPE

3.3.1.1. Le tracheme a été retrouvé dans chacume des 12 grappes : la prévalence varie de 2,5% à MADINA à 38,3% à TANGA.

La prévalence glebale pour les 2 arrondissements concernés par notre enquête se chiffre à 25,6% après stadardisation et pendération en fonction de la taille des grappes : (IC 5% = 24,1 - 27,1).

La comparaison entre les 2 arrondissements n'a révelé aucune différence significative ($\text{KHI}^2 = 0.45$; ddl = 2; NS).

Les résultats sont présentés au tableau n°20.

Tableau 1º20 : ESTIMATION DE LA PREVAIENCE DU TRACHOME
PAR GRAPEE

(BONI - SOKOURA . MALI - 1985)

Gr	appes	Population examinée	Trachone	(%) non Standa rdis é	(%) Standardisé
1.	Loro-Foulbé	236	72	(30,9).	(29,7)
2.	Loro-Hambé	134	36	(26,8)	(26,0)
3.	Dagana	190	47	(24,7)	(22,2)
4.	Nerwuenó	241	92	(38,1 <u>)</u>	(37,7)
5•	Nokara	382	50	(13,1)	(11,6)
6.	Koumbourdba	4 09	123	(30,1)	(27,8)
7.	oxodo30	242	5 9	(24,4)	(22,1)
8.	Nongo	220	81.	(36,8)	(34,1)
9.	Madina	28 8	8	(2,8)	(2,5)
lo.	Dya	312	75	(24,0)	(23,0)
II.	Tonga	353	140	(42,8)	(37,9)
12.	Sirdni	292	66	(22,6)	(20,0)
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		·	·	
T	OTAL	3.299	85 1	(25,8)	(25,6)

3.3.1.2. In prévalence du trachome est plus forte dans le sexe féminin (29,3 %) que dans le sexe masculin (22,5 %). Oette différence est hautement significative : $KHI^2 = 19,2$; p \angle 0,001.

Tableau N° 21 : OOMPARAISON DE LA PREVALENCE DU TRACHOME EN FONCTION DU SEXE.

Sexe	Trachona teux	Non trachonateux	Total
Masculin	380	1.308	I.688
Férinin	471	1.140	1.611
T C T A L	851.	2.448	3. 299
	кп ² = 19 , 2	; p < 0,001	

3.3.1.3. REPARTITION DU TRACHOME EN FONOTION DE L'ETHNIE

Nous avons retrouvé une différence significative dans la répartition de la prévalence du trachone en fonction des différentes ethnies.

Ainsi les DOGONS présentent un taux de prévalence de 31,4 %. Ils nous sont apparus significativement plus souvent trachomateux que les SOMRHAÏ 24,9%, les DAFING 23,5% ou les PEULH 14,7%.

Le tableau Nº 22 présente ces résultats.

Tableau 11º 22 : REPARTITION DU TRACHOME SELON L'ETHNIE

Ethnie	Pop ulatio n examinée	Trachonateux	Prévalence (non standardisée)
DOGON	1.892	596	31,4
PEULH	895	132	14,7
DAFING	323	7 6	23,5
SONRHAI	1 89	47	2 4, 9
тотаь	3.29 9	85 1	25,8
	кнг ² = 88.	,99 ; ddl = 3	; p < 0,001

Pour tenter d'expliquer cette plus forte prévalence chez les DOGCHS, nous pourrions avancer les raisons suivantes :

- conditions d'habitat favorisant la promiscuité; maisons contigués, séparées par d'étroites ruelles constituées de pièces peu spacieuses
- difficultés d'approvisionnement en eau de villages accrochés au flanc des falaises ou des collines
- vie communautaire intense, et services de santé difficilement accessibles.

3.3.1.4. REPARTITION DU TRACHOME EN FONCTION DE L'AGE ET DU SEXE.

Nos résultats sont consignés dans le tableau 'Nº23, ils peuvent être visualisés sous forme d'un histogramme (figure 'Nº14)

Le trachone sévit surtout <u>au cours de la première enfance</u>, entre 0 - 10 ans. A l'autre extrémité de la vie les femmes en sont les principales victimes (38,4 % des fermes âgées de plus de 50 ans, présentent des lésions trachonateuses, le plus souvent civatricielles, quelquefois déjà invalidantes).

Entre la phase inflamatoire des prenières années de la vie, et la phase plus ou noins tardive des complications, se situent les tranches d'âge de 15 - 29 ans et de 30 - 49 ans, où le plus souvent, le diagnostic de "trachone" signifie reconnaissance de cicatrices conjonctivales ou d'un parmus pathognomoriques de l'affection (sans caractère de gravité).

Répartition du trachome en fonction de l'âge Boni - Sokoura / MALI 1985

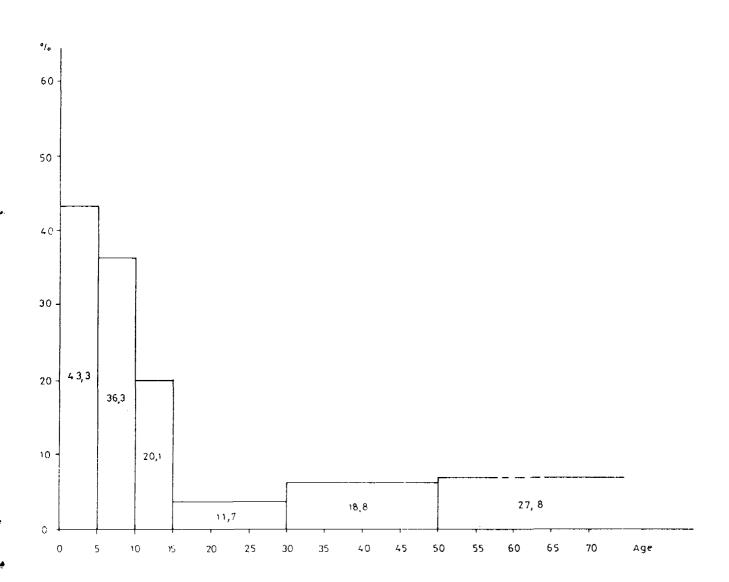


Tableau N° 23: REPARTITION DU TRACHOME PAR ACE CLASSE
. ET PAR SEXE
(BONI - SOKOURA . 1985)

Age classé	_	Fopulation examinée		I	Trachone			(%)	
	M	\mathbf{F}_{i}	T	ļā	F	T	М	F	Ţ
0 - 4	265	261	526	105	113	228	(43,4)	(43,3)	(43,3)
5 9	295	239	534	106	88	194	(35,9)	(36,8)	(36,3)
10 - 14	186	152	3 38	36	32	6 8	(19,4)	(21,1)	(20,1)
15 - 29	350	358	708	28	5 5	83	(8,0)	(15,4)	(11,7)
3 0 - 49	275	317	592	37	74	בננ	(13,5)	(23,3)	(18,8)
> 50	317	284	601	5 8	1 09	1 67	(18,3)	(38,4)	(27,8)
TOTVE	1,688	1.611	3.2 99	3 80	471	851.	(22,5)	(29,2)	(25,8)

M = Masoulin

F = Férinin

T = Total.

3.3.2. REPARTITION DU TRACHOLE INFLAMMATOIRE

Nous avons elassé l'intensité de la réaction inflammatoire en un des 4 stades cliniques suivants :

- trachone <u>sévère</u> (P3)
- trachone nodéré (F3)
- trachone bénin (F,)
- trachone inactif (F₁)

En matière d'épidémiologie du trachone il est important d'analyser la répartition de ces différentes formes oliniques en fonction de l'âge. Cette analyse est faite au tableau N°24.

Four l'ensemble de la population étudiée les <u>formes sévères</u> et les <u>formes modérées</u> représentent 8,2 % des cas de trachone diagnostiqué.

Ce sont les formes individuellement les plus dangereuses et les plus susceptibles collectivement à entretenir une transmission à individu à individu.

Depuis plusieurs années, il est classique de rechercher l'indicateur de santé oculaire caractérisant la prévalence des formes sévères et modérées chez les enfants de moins de 10 ans. Lorsque cet indicateur est supérieur à 5 %, il est recommandé d'intervenir thérapeutiquement ou préventivement chez tous les enfants de la collectivité concernée.

O'est dans de but que nous avons effectué cette recherche dans chaque des grappes de notre échantillon. Les résultats sont rapportés au Tableau N°23 et font ressortir que les villages de OGOBORO, DYA, TANGA et SIMINI présentent des taux supérieurs à 5 %, ont mérité une intervention collective.

Aucune différence statistiquement significative n'a été établie entre les garçons et les filles.

Tableau Nº 26 : REPARTITION DU TRACHOME SELON L'INTENSITE DE
LA REAUTION INFLAMMATOIRE EN FONCTION DE L'AGE

(BONT - SOKOURA . MALI - 1985)

PT-ST-TOWNERS AND THE STATE OF		Trachere évolutif			Autres	
Age	Sévère (F ₅)	Mod éré (Pg.)	Bén i n (F ₂)	Inactif (F ₁)	,	Total.
0 - 4	21	3	142	62	-	228
5 - 9	2 5	3	93	73	+	1 94
10 - 14	12	2	20	34	***	68
15 - 29	4	Strate .	16	43	20	63
30 - 49	guin.	244	3	41	67	111
≥ 50	Aprel	gerek	1	34	132	1.67
TOTAL	62	8	275	287	219	85 1 .
(%)	(7 , 30)	(0 , 9)	(32,3)	(33,7)	(25,8)	

Tableau N° 25: Prevalence des nomes severes (?3)

ET Modernes (F3) de tradhome chez les

ENEANTS DE MOINS DE 10 ANS

(BONT - SOKOURA . MALI - 1985)

		M	lasci	lin		rén i n	in		Tot	al.	
	Grappes	P.E.	ľ _j .	+F ₃ (%)	P.E.	P., +1	₃ (%)	P.E.	F3+1	3	(%)
1.	Loro-Foulbé	3 9	2	(5,1)	, 37	0	(0,0)	76	2	(2,6)
2.	Loro-Hambé	22	0	(ó,o)	1.0	0	(0,0)	32	0	(0,0)
3.	Dagana	44	1	(2,3)	36	1	(2,8)	80	2	(2,5)
4.	Nenguené	29	0	(0,0)	37	O	(0,0)	66	0	((هٔوه
5.	Nokara	66	C	(0,0)	51.	0	(0,0)	117	0	(0,0)
6.	Koumbouri.ba	75	3	(4,0)	6 9	2	(2,9)	144	5	(3,5)
7•	Ogoboro	41	4	(9,8)	34.	4	(11,8)	75	8	(10.7)
8•	H o ngo	3 8	2	(5 , 3)	29	0	(0,0)	67	2	(3,0)
9•	Madina	51	0	(o,o)	46	1,	(2,2)	97	ı	(1,0)
lo.	Dya	52	3	(5,8)	54	7	(13,0)	1 06	10	(9,5)
11.	Tanga	54	9	(16 , 7)	56	8	(14,3)	110	17	(15,59)
12.	<u>Simini</u>	49	3	(6,1)	41.	2	(4,9)	90	5	(5,6)
TO S	I A L	560	27	(4 , 8)	500	25	(5 , 0)	1.060	52	(4,9)

P.E. = Population Examinée;

3.3.3. ESTIMATION DE LA PREVALENCE DU TRICHIASIS-ENTROPION

Le trichiasis-entropion (T/E) se classe dans le cadre des lésions potentiellement invalidantes du trachome. Il comporte toujours un risque de cécité cornéenne même après suppression thérapeutique de l'agent chlamydien, car les lésions cicatricielles évoluent alors pour "leur propre compte ".

Au cours de cette étude, nous avons cherché à :

- (i) identifier les grappes où la prévalence est supérieure à 1 %
- (ii) apprécier l'âge de survenue et préciser la . distribution en fonction de l'âge et du sexe.

3.3.3.1. REPARTITION DU TRICHIASIS SELON LES GRAPPES.

Tout au long de cette enquête, nous avons diagnostiqué 106 personnes atteintes de trichiasis; les résultats sont rapportés au tableau N° 26.

Tableau N° 26: REPARTITION DU TRICHIASIS-ENTROPION (T/E)

EN PONCTION DES GRAPPES - STANDARDISATION (0.M.s. / 0.Q.P.)

(BONI - SOKOURA . MALI - 1985)

	kappes	Population examinée	$ au\!/_{ m E}$	(%) standardisé
1.	Loro-Foulbé	236	1	(0,3)
2.	Loro-Hambé	134	2	(0,9)
3.	Dagana	190	ı	(0,3)
4•	Nemguene	241.	14	(<u>5.8</u>)
5•	Nokara	382	0	(0,0)
6.	Koumbouriba	409	16	(3.8)
7.	Ogoboro	242	3	(1.0)
8.	Nongo	220	7	(3.3)
9.	Madina	2 88	0	(0,0)
0.	Dya	312	11	(3.0)
٦٠	Tanga	35 3	. 28	(<u>6.4</u>)
2.	Simini	292	23	(5.8)
ТО	TAL	3 299	106	(2 , 8)

La gravité du tableau épidéliologique se traduit par un taux de prévalence globale qui s'élève à 2,8 % de la population investiguée.

Les taux observés dans les villages de :

- Tanga (6,4 %)
- Simini (5,8 %)
- Nemguéné (5,8 %)
- Koumbouriba (3,8 %)
- Nongo (3,3 %)
- Dya (3,0 %)

imposent la visite du groupe ophtalmologique mobile (G.O.M.) de Mopti. dans les plus brefs délais.

Précisons que de nombreux mailades ont été opérés par les infirmiers de l'équipe, tout au long de notre enquête d'évaluation.

Lorsqu'on compare la fréquence du trichiasis-entropion entre les arrondissements de Boni (1,5 %) et de Sokoura (4,2 %) on met en évidence une différence significative :

$$p < 0.001$$
 (KHI² = 16.9; ddl = 2).

3.3.2. REPARTITION DU TRICHTASIS-ENTROPION EN FONCTION DE L'AGE ET DU SEXE.

(i) L'AGE MOYEN des malades présentant un trichiasis a été estimé par notre étude à : 54,01 ans 4 16,84.

Il n'existe aucune différence significative entre les deux sexes.

- (ii) Le tableau 10°27 révèle que le trichiasis-entropion ne se diagnostique en fait qu'à partir de l'âge de 15 ans :
 - dans la tranche d'âge de 15 29 ans les deux sexes sont atteints de façon comparable.
 - A partir de 30 ans, cette affection concerne plus particulièrement le sexe férinin. Ainsi 16,9 % des fermes de plus de 50 ans présentaient un trichiasis.
- (iii) En présentant différement ces mêmes données, en ne considérant que les tranches d'âge effectivement concernées par le trichiasis—entropion, la différence entre les deux sexes se révèle être hautement significative : KHT² = 16,8 ; p < 0,001.

Oes résultats sont consignés dans le Tableau N° 26 et visualisés par la figure ... N° 15.

Fig nº 15 Répartition du trichiasis en fonction de l'âge et du sexe Boni - Sokoura / MALI 1985

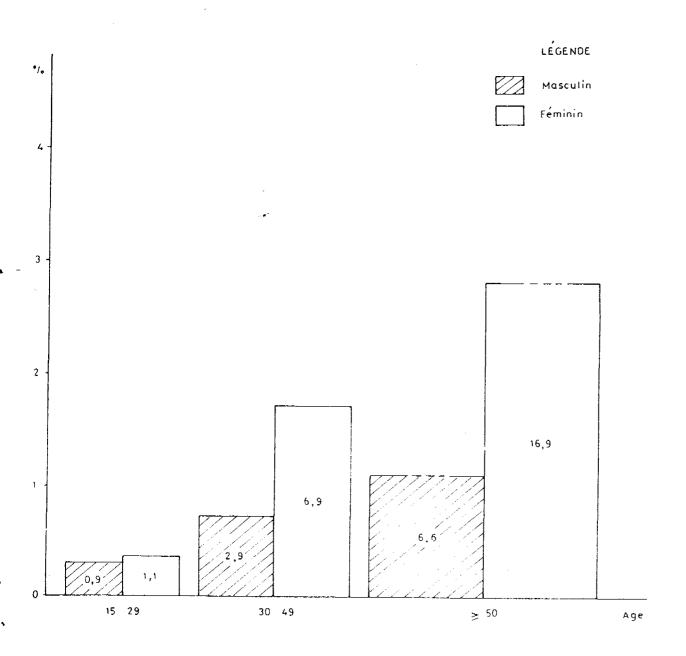


Tableau 6° 27: REPARTITION DU TRICHTASIS-ENTROPION (T/E)

EN FONCTION DE L'AGE ET DU SEXE.

(BONI - SOKOURA . MALI - 1985)

	I.	ascul:	in		Fén i ni	11		Tota	1
.Λge	P.E.	$\mathbb{T}/_{\mathrm{E}}$	(%)	R.E.	$\mathbf{P}_{\mathbb{E}}$	(%)	P•Œ•	$\mathbf{T/}_{\mathrm{E}}$	(%)
0 - 14	746		(0,0)	652	••	(0,0)	1. 398		(0,0)
15 - 29	350	3	(0,9)	358	4	(1,1)	7 08	7	(1,0)
3 0 - 49	275	8	(2,9)	3 1 7	22	(6,9)	592	3 0	(5,0)
50	317	21	(6 , 6)	284	48	(116,9)	601	69	(11,5)
тотаь	1.688	32	(2,9)	1.611	74	(4 , 6)	3 •299	1 06	(3,2)

P.E. = Population Examinée

Tableau Nº 28: FREQUENCE DE SURVENUE DU TRICHTASIS-ENTROPION SELON LE SEXE. (BONI - SOKOURA . MALI - 1985 .)

Sexe	1 √ _E +	T∕ E -	Potal.	%
Masculin 15 ans Férinin 15 ans	32 74	9 1. 0 885	9 42 9 5 9	3,4 7,7
тотаь	106	1.795	1.901	5,6
KHI, ²	≈ 16,8 ;	p / 0,001		

3.3.3. GORRELATION ENTRE LA PREVALENCE DU TRACHOME ET LA PREVALENCE DU TRICHIASIS

Il nous a paru intéressant de tester l'existence d'une correlation entre les paramétres suivants :

- prévalence globale du trachone d'une part :
- et prévalence du trichiasis d'autre part.

Nous avons pour cela utilisé le coefficient de correlation des rangs de SPEARMAN (test non-paramétrique) consistant à classer les villages selon leur prévalence et à substituer à chaque valeur les rangs ainsi trouvés.

Le calcul de ce coefficient confirme l'existence d'une correlation positive significative :

$$p < 0.05 = (r^1 = 0.66 ; n = 12 ; ddl = 10.).$$

Oesi traduit que plus la prévalence du trachone est importante dans un village, plus nombreux sont les malades atteints de trichiasis.

Les villages les plus affectés par le trachone se caractérisent par un tableau épidémiologique de trachone cécitant et dans ce cas les trichiasis sont nombreux.

Dans les villages les noins atteints, la maladie se manifeste à un âge plus tardif, perd progressivement de sa gravité et n'aboutit que plus rarement à la constitution de lésions potentiellement invalidantes ou de lésions invalidantes.

3.3.3.4. ESTIMATION DE LA PREVALENCE DES FORMES INVALIDANTES

(i) Nous avons diagnostiqué 36 personnes porteuses de lésions invalidantes (003) que nous avons rattachées au trachone.

La répartition par village est présenté au tableau N° 29.

(11) REPARTITION EN FONCTION DE L'AGE

Les lésions cécitantes du trachone souvent provoquées par un trichiasis-entropion ou découvertes dans l'anamèse d'un patient présentant une phtysie bulbaire, augmentent avec l'âge (of. tableau N°30).

	Villages	^{CC} 3	CO3 + T/3 (ou phtysie)	rotal	(%)
1.	Loro-Foulbé	2	O	2	(0,8)
2.	Lioro-Hambé	1		1.	(0,7)
3.	Dagana	0	0	O	(o, à)
4.	Nenguené	- 3	2	5	(2,0)
5.	Mokara	0	O	0	(0,0)
6	Koumbouriba	7	0	7	(1,7)
7•	Ogoboro	4	o	4	(1,7)
8.	Nongo	2	0	2	(e,e)
9.	Madina	0	0	0	(o,o,)
10.	Dya	0	1	1.	(8,3)
11.	Tanga	6	3	9	(2,6)
12.	Simini	2	3	5	(1,7)
T	OTAL	27	9	36	(1,1)

003 = Oioatrices cornéennes invalidantes

 $T_{\rm E}$ = Trichiasis-entropion;

Tableau Nº 30: HEPARTITION DES LESIONS CECITANTES DU

TRACHOME (CC3) EN FONCTION DE L'AGE

(BONI - SOKOURA . MALI - 1985)

Δge	Population examinée	Olcatrices cornéennes (OC ₃)	(%)
> 15	1.398	0	(.o _{\$} o.)
1 5 - 29	7 08	l	(O,I)
3 0 - 49	592	8	(1,4)
> 50	601.	27	(4,5)
202AL	3.299	3 6	(1,1)

(ii) TAUX DE CECITE PROPORTIONNEL (T.C.P.) OU
"POIDS" DU TRACHOME DANS LA PREVALENCE
DES HANDICAPS VISUELS.

det indice nous servira à représenter la proportion de la cécité totale qui peut être attribuée au trachone.

Ta définition du "T.C.P. trachone" pourrait être la suivante :

"T.C.P. trachome" = Nombre de handicaps visuels attribuables au trachome X 100

Nombre de handicaps

Nombre de handicaps
diagnostiqués dans la population.

les résultats de notre enquête sont présentés au tableau N°31.

Tableau Nº 31: "T.C.P. TRACHOME" POUR LES PRINCIPAUX

HANDICAPS VISUELS.

(BONT - SOKOURA . MALI - 1985)

Hand ic aps	Nonbre d'yeux présentant le hand io ap	Nombre d'geux trachomateux	T.C.P.
Baisse de vision	264	36	(13,7)
Cécité binoculaire	1.00	34	(.3410.)
Perte unilatérale de vision	80	2	(2,5)
тотац	444	72	(50,2)

Ainsi 34,0 % des cas de cécité sont attribuables au trachone (indépendament de l'âge, du sexe et de l'ethnie) dans l'échantillon que nous avons testé.

Le "T.C.P." reste supérieur à 10 % pour les baisses de vision.

(1V) PROBABILITE POUR UN OETH TRACHOMATEUX DE PRESENTER UN HANDICAP VISUEL.

Au cours de n cette étude, nous avons dépisté 851 trachanateux soit 1.702 yeux porteurs de lésions caractéristiques de cette affection.

La probabilité pour un oeil trachonateux de devenir nalvoyant est estinée par le rapport :

$$pr(HV) = \frac{36}{1.702} = 0.021 (2.1\%)$$

La probabilité pour un oeil trachonateux de devenir aveuele est estimée par le rapport :

pr (oécité) =
$$\frac{(34+2)}{1.702}$$
 = 0,021 (2,1%)

La probabilité pour un ceil trachonateux de présenter un quellonque handicap visuel, s'il est IRREGUITEMEMENT ou PAS TRAITE, est estimée par le rapport :

pr (HP) =
$$\frac{(36+34+2)}{1.702}$$
 = 0.042 (4.2%)

3.4. LES AFFECTIONS DU CRISTALLIN ET LA CATARACTE

3.4.1 RAPPEL CONCERNANT LA SAISIE DE L'INFORMATION

Le recueil des données concernant la pathologie du cristallin s'est effectué conformément aux instructions de codage pour la fiche d'examen oculaire WHO/P B L/82.6 à la seule différence près que nous avons introduit un stade clinique supplémentaire.

Ceci nous a permis de recueillir, pour chacun des deux yeux, après examen en lumière réfléchie, et observation de l'aire pupillaire à la loupe binoculaire, les états cliniques suivants :

- 0 = cristallin normal
- 1 = existence d'opacités, le fond d'oeil est bien visible
- 2 = cataracte partielle : seuls quelques détails du fond d'oeil sont encore visibles
- 3 = cataracte totale : pas de reflets rouges du fond d'oeil en retro-illumination, le fond d'oeil est complètement invisible
- 4 = cataracte secondaire ou pathologique
- 5 = aphakie post-chirurgicale
- 6 = dislocation du cristallin ou luxation postérieure secondaire à un traitement traditionnel
- 7 = autres opacités ou autres pathologies : dans ce cas le diagnostic était porté en clair dans la rubrique remarque.

3.4.2 PRESENTATION DE LA PATHOLOGIE DU CRISTALLIN

Au terme de notre enquête, nous avons recensé 423 yeur porteurs d'une lésion cristallinienne.

Les opacités de type "sénile", à elles seules représentent 96% de ces lésions ; le tableau n°32 rapporte nos résultats.

Tableau Nº 32 : LESIONS DU ORISTALIUN (BONI - SOKOURA . HALT - 1985)

Types de lésions	Hombre d'Yeux	(%)
CATARACTES CONCENTRALES	1.	(0,2)
GATARAGIE " SENTIE "	403	(96))
Opacités 279 Cataracte partielle 74		(70)
Cataracte totale 52		(17,4) (12,3)
CATARACTE SECONDATRE	4	(0,9)
ATHAKIE	3	(0,7)
Post-chirurgicale 2 Post-traumatique 1		(0,4) (0,2)
LUXATION "TRADITIONIELLE"	lo	(2,3)
TOTAL (1)	423	**************************************
EXALENS IMPOSSIBLES	175	
CRISTALLINS NORMAUX	é•000	
TOTAL (2)	6.175	
ГОТАЬ (1) + (2) =	6.598	

Dans un but de simplification, nous nous proposons de présenter nos résultats en les rapportant au nombre d'yeux examinés, et non pas au nombre de personnes présentant une pathologie cristallinienne.

En effet la collecte de nos données s'est effectuée ceil par ceil, et il nous est possible d'additionner nos résultats puisqu'il n'existe aucune différence significative lorsque l'an compare la pathologie cristallinienne au niveau de chacun des deux yeux (cf. tableau N°33.

Tableau N° 33 : OOLTARAISON DE LA PATHOLOGIE DU ORISTATIIN
ENTRE L'OEIL DROIT ET L'OEIL GAUGHE

(BONI - . . SOKOURA . MALI - 1985)

Yeux	Pathologie (lu cristal <u>lin</u>	Potal
Oeil droit Oeil gauche	210 213	3 •089 3 •086	3.299 3.299
T O T A L	423	6.175	6.5 98
KHI ²	= 0,023) NS	

N.S. = Non Significatif.

Compte tenu de la grande fréquence de la cataracte et de ses repercussions sur la santé publique, nous nous attacherons dans les pages qui suivent à préciser quelques unes de ses caractéristiques épidémiologiques régionales.

3.4.3. LA CATARAGTE DE TYPE "SENTLE"

(1) REMARQUE PREMITINATES

Hotre analyse portera essentiellement sur les formes cliniques que nous avons baptisées "pataractes partielles" (74 yeux) et cataractes totales (52 yeux).

Les 279 cas d'opacités cristalliniennes débutantes (44,4 %) de la population examinée) ne sont mentionnés ici que pour ménoire.

(11) PREVALENCE DE LA CAPARACTE POUR CHAGUNE DES GRAPPES

In prévalence de la cataracte partielle responsable de handicaps visuels plus ou noins importants se chiffre à 0,7 %.

La prévalence de la <u>cataracte totale</u>, cécitante se chiffre à 0.5 % avec un maximm de 1 % dans le village de Simini. Ces résultats sont rapportés au tableau $N^0.34$.

Il n'a pas été mis de différence significative de la prévalence de ces différents stades de la cataracte, dans l'analyse comparative entre les deux arrondissements :

 $(KHI^2 = 0.002; ddl = 2; NS)$

Tableau N° 34 : PREVALENCE (Standardisé) DE LA CATARACTE
PAR VIIILAGE.

(BONI - SOKOURA . MALI - 1985).

			ataracte pa	artielle	Cataracte	totale
	Grappes	Population examinée (Yeux:)	Effectif (Youx)	(%) (Stand.)	Effectif (Yeux)	(%) (Stand.)
1.	Loro-Foulbé	476	10	(1,3)	4	(0,5)
2.	Loro-Hambé	272	2	(0,4)	2	ن(4ز0)
3.	Dagana	380	4	(0,6)	1	(0,2)
4.	Neruguené	4 7 8	3	(0,4)	6	(0;7)
5.	Nokara	7 64	5	(0,4)	8	(0.j7)
6.	Koumbouriba	81. 8	4	(0,3)	5	(0 _{\$} 3)
7.	Ogoboro	482	2	(0 ₂ 2)	0.	(0,0)
8.	Nongo	442	13	(1,8)	5	(o _{j.} 7)
9.	Madina	5 7 6	6	(0,6)	3	(0,4)
10.	Dya	624	6	(0,6)	5	(0,5)
11.	Tanga	702	9	(0,8)	4.	(0,3)
12.	Siuini.	584	lo	(1,1)	9	(1,0)
T	O T A L	6.598	74	(0,7),	52	(0,5)

Stand. = standardisé.

Nous nous proposons maintenant d'étudier les prévalences spécifiques de ces deux types de légions en fonction du

(111) PREVALENCE DE LA CATARACTE EN FONCTION DE L'AGE

Les opacifications du cristallin, augmentent régulièrement avec l'âge : si seulement 0,2 % des patients dont l'âge se situe entre 30 - 49 ans présentent un dansztypes de cataracte, ce taux se chiffre à 10,2 % pour les personnes âgées de plus de 50 ans (cf. tableau N° 35.).

Tableau N° 35 : REPARTITION DES CATARACTES PARTIFILES

ET TOTALES EN FONCTION DE L'ACE.

(BONI - SOKOURA . MALI - 1985)

Λowa	Α7.	ass	ζ.		Down on	OATARA	CTE	
			,	٠.	Popula tio n examinée	partielle (%)	Totale (%)	Total (%)
0		14			2.776		pue .	•
15	_	29			1.416	We	1 (0,07)	1 (0,07)
3 0	-	49			1.184	⇔ ,	2 (0, 2)	2 (0,2,)
	>	5 0			1.202	74 (6,2)	49 (4, 0)	123 (10,2)
T	0	Ţ	Λ	L	6•598	74 (1,1)	52 (0, 8)	126 (1,9)

4. .

(IV) PREVALENCE DE LA CATARAGTE EN FONCTION DU SEXE

Les cataractes n'étant diagnostiquées qu'à partir de

la tranche d'âge "15 - 29 ans", l'analyse du tableau

N° 36 exclue les enfants entre 0 - 14 ans.

Tableau N° 36 : FREVAIENCE DE LA CATARACTE PARTITLE ET TOTALE .

EN FONCTION DE L'AGE ET DU SEXE (BONI - SOKOURA . MALI 1985)

A G E	1	P.E.		OATARACTE		тотаг
		Youx)	Part	ielle	Totale	
SEXE	И	F	и (%)	F ·(% ·)	u(%) f(%)	M(%) F(%) T (%)
15- 29	7 00.	716	-	-	1(0,07) -	1(0,07) - 1(0,07)
30 - 49	550	634	<u> </u>	***	2(0,2) -	2(0,2) - 2(0,2)
> 50	634.	56 8	37(5,8)	37(6 , 5)		54(8,5) 69(12,1) 123(10,2)
TOTAL	1.884	1.918	37 (2 , 0)	. 37(1 ,9))	20(1,1) 32(5,7)	57(3,0) 69(3,6) 126(3,3)

P.E. = Population Examinée

M = Masoulin

F = Féninin

Tableau Nº 37 : COMPARAISON DE LA PREVALENCE DE LA CATARACTE (3.802 Yeux de personnes âgées de plus de 15 ams).

	YEUX E	XAMINES	
Sexe	Cataracte (+)	Cataraote 🖵	TOTAL (%
Masoulin	5 7	1.827	1.884 (3,0
Férinin	69	1.849	1.918 (3,6
тстль	126	3.676	3.802 (3,3
. KI	π ² = α,99	2. Non Sten	nificatif

Lorsqu'on compare globalement la prévalence de la cataracte entre les deux sexes gans tenir compte de l'âge, il n'apparait aucune différence significative.

Par contre, lorsqu'on livite la comparaison à la forme la plus sévère de la cataracte, il apparait que les fermes de plus de 50 ans (prévalence : 5,7 %) sont significativement plus atteintes que les hormes du même âge (prévalence : 2,7 %):

 $(KHI^2 = 6,74 ; ddl = 2 ; p. 0,01).$

(V) AGE MOYEN DE SURVENUE DE LA CATARACTE

Il est classique de dire qu'il existe un "facteur d'anticipation" dans la survenue de la cataracte chez l'africain; c'est pourquoi, il nous a paru intéressant de rechercher l'âge moyen des différents types d'opacification du oxistallin que nous avons diagnostiqués. Le tableau N°. 38 montre que l'âge moyen de survenue se situe pour chaque type de cataracte, et pour chaque sexe au delà de 60 ans, mais que les écarts types varient de façon importante en fonction du sexe dans le cas de la cataracte totale cécitante : ainsi la cataracte totale semble apparaître plus précocément chez l'horme que chez la ferme.

Tableau N° 38 : AGE MOYEN DE SURVENUE POUR LA CATARACTE

PARTIELLE ET TOTALE SELON LE SEXE

(BONI - SOKOURA . MALI 1985).

Handicap	Sexe	Age Moyen	E cart—ty pe	(<u>+</u> 2 ET)
<u>OAPARAOTE</u>	M	6 8 , 6	6 , 3	(56, 81)
PARTUETTE	F	67, 8	8,3	(49,7,85)
<u>OATARACTE</u>	M	61,1	13,6	(34, 88)
TOTATE	严	69	8,4	(52 , 86)

M = Masculin

F = Féidnin.

En effet le "test de STEDENT" de comparaison entre ces deux moyennes montre qu'il existe une différence significative p < 0.02 (pour t = 2.46; ddl = 50).

Ainsi nous retrouvons bien un facteur d'anticipation plus nettement accusé chez les homnes : 95 % de la population masculine présentant une cataracte cécitante se situe entre les deux âges limites suivants : 34 et 88 ans.

Il est par ailleurs logique de penser qu'au moins 2,5 % des cas ont été diagnostiqués à un âge inférieur à 34 ans.

Les chiffres que nous avançons ne nous permettent nullement de préjuger de l'âge réel de début du handioap visuel résultant de l'opacification du cristallin.

En nous référent à l'âge du diagnostic, nous

présenterons une SURESTIMATION.

L'approche épidémiologique que nous présentons (bien que simple et non analytique) confirme l'hypothèse de l'existence de "facteurs d'anticipation".

3.4.4. TAUX DE CECTTE PROPORTIONNEL (T.C.P.) ou "poids" de la cataracte dans la prévalence globale des handicaps visuels. Le tableau P° 39 rappelle que nous avons diagnostiqué :

- 264 yeux malvoyants (ou baisse de vision)
- 180 yeux aveugles se répartissant conne suit :
 - . 100 yeux pour la cécité bincoulaire
 - e vision).

Tableau Nº 39: TAUX DE CECITE PROPORTIONNEL DE LA CATARACTE

(BONI - SOKOURA . MALI - 1985).

	•		
Handicap	Nombre d'Yeux prósentant un handioap	Nombre d'Yeux porteurs de cataracte	T.O.P. (%)
BAISSE DE VISION	264	131	(49,6)
<u> </u>			
. Binocu	daire 100	15	(15,0)
. Monocu	daire 80	17	(21,3)
TOTAL	1.80	32	(17,7)

La cataracte de typo "énile", s'avère donc être une grande pourvoyeuse de "baisse de vision" (49,6 %).

La cataracte étant en principe curable, tous ces handicaps inutiles, devraient pouvoir bénéficier du traitement chirurgical.

3.4.5 - LES MOYENS THERAPEUTIQUES OFFERTS AUX POPULATIONS RURALES

Sinalons, que tout porteur de cataracte des arrondissements de Boni et Sokoura qui désire se faire soigner, dispose des 4 choix suivants :

- se rendre au centre YEELEN de Mopti situé au sein de l'Hôpital régional (un jour de voyage environ)
- se rendre à l'Hôpital de San où une équipe d'Entraide Médicale Internationale (E.M.I) entretier un service d'ophtalmologie (un jour de veyage)
- so rendro à Bamako (I.O.T.A) (deux jours de voyage environ
- se rendre à Nouna (BURKINA-FASO) qui attire certaines populations ayant des liens familiaux dans ce pays voisin (un jour de voyage environ)

(i) TRAITEMENT CHRURGICAL

Cette enquête en milieu rural nous a permis de constater qu'une seule personne avait bénéficié d'une phakoexérèse chirurgicalement bien conduite. Nétant pas équipé en verres correcteurs, le résultat thérapeutique escompté lui paraissait décovant.

Compte tenu de la forte prévalence la cataracte . sénile dans la région, principalement dans sa forme cécitante (supérieure à 0,50 % de la population examinés), il est surpronant de constater la faible fréquentation des structures de soins coulaires mises à la disposition de ces populations.

Des explications pouvent être proposées pour tenter d'expliquer la faible participation des habitants de Boni et Sokoura au programme de lutte contre la cécité mené par le groupe ophtalmologique de Mopti (Opération YEMEN):

- manque de sensibilisation, défaut d'information et carence des services d'éducation pour la santé oculaire.

- manque de ressources financières des populations deshéritées et éprouvées par la sécheresse
- appréhension à l'idée de quitter le village pour se rendre dans un hôpital urbain
- acceptation de type fataliste de la cécité
- référence à un système traditionnel de soins où la chirurgie hospitalière est absente.

(ii) TRATTEMENT TRADITIONNEL PAR ABAISSEMENT DU CRISTALLIN

Les raisons que nous venons de nentionner expliquent sans doute que nous ayons diagnostiqués 10 yeux qui ont fait l'objet d'une luxation du oristallin à l'aiguille par un tradipraticien.

En dépit des complications presque inéluctables de ce genre de pratiques (9 yeux sur 10), cette intervention reste très populaire en milieu villageois qui attend le passage des thérapeutes itinérants.

(iii) <u>Appreciation de la demande de soins</u>

Il est possible d'estimer la demande réelle de soins en tenant compte de l'adaptation et de l'acceptabilité d'un handicap visuel par un malade rural.

Il nous est en effet apparu de manière constante que le seuil au-delà duquel le "porteur de cataracte" abandonne ses activités socio-professionnelles, se situe pour une acuité de 0,02 (1/50 ou C L D à un métre).

En prenant les données regroupant la norbidité cristallinienne (tableau N°32), en rappelant que :

- 2 yeux ont bénéficié d'une phako-exérèse,
- 10 yeux ont été l'objet d'une luxation postérieure de "type traditionnel".

Ia "denande de soins s'évalue à partir du tableau $N^{\circ}40$.

Pableau Nº 40 : DEVIANDE DE SOINS EN RAISON DE LA CATARACTE (BONI - SOKOURA . MAII - 1985).

	Nombre d'Yeux	Denande (%)
Yeux aveugles pour cause de cataracte	32	
Yeux ayant bénéficié de soins oculaires :	12	(27 , 3)
. Phako-exérèse 2		(4,7)
• Luxation LO		(22,7)
TOTAL	44	(27,3)

Il ressort de cette analyse, que lorsqu'un malade rural est "aveugle" pour cause de cataracte, il ne demandera une assistance médicale que dans moins de 5 % des cas. Par contre dans plus de 22 % des cas, il confiera un de ses yeux au thérapeute traditionnel.

Devant ce constat de <u>l'inefficacité</u> de la stratégie actuelle en matière de chirurgie de la cataracte dans les deux arrondissements que nous avons investigués, il devient urgent de reconsidérer la pertinence des <u>nessages de santé oculaire</u> à communiquer aux populations rurales par les équipes de dépistage. Car nous pensons que c'est à ce niveau que se situe le goulot d'étranglement.

En natière de stratégie de lutte contre la cataracte, il s'agit dans un premier temps de dépister les cataractes mûres et d'expliquer clairement aux gens qui en sont atteints les excellentes possibilités de traitement qui leur sont offertes.

Il s'agit de les convaincre d'utiliser les structures de soins oculaires existantes et de refuser les interventions tradipraticiennes toujours dangereuses (90 % d'écheo dans notre statistique).

Il s'agit encore de sensibiliser les porteurs d'opacités cristalliniemes ou de cataractes partielles, et les faire comprendre que la cataracte n'est pas une cause de cécité incurable, à accepter avec résignation.

O'est pourquoi il est urgent que les programes d'éducation pour la santé oculaire véhiculent des messages claires nais aussi compatibles avec la psychologie des populations rurales et les systèmes de réference culturelles.

Si les déplacements (toujours difficiles à accepter en raison du coût, des distances, et de la durée de séparation avec le milieur familial) s'avérait être un frein à la fréquentation des services de santé oculaire, il faudrait peut être envisager d'envoyer des équipes chirurgicales itinérantes pour intervenir dans le centre de santé d'arrondissement ou dans le centre de santé de cercle le plus proche.

5.4.6. <u>CONCLUSION</u>: le traitement chirurgical de la cataracte étant parfaitement codifié, fiable par les excellents résultats qu'il procure, estte affection oculaire ne devrait plus être comptée au rang des causes majeures de cécité.

La mise à la disposition des populations rurales de services de santé oculaire dûment équipés, desservis par du personnel hautement qualifié devrait persettre dans le oadre de l'exécution d'un programe de prévention de la cécité type "YMETEN" d'enregistrer des résultats tendant vers la dimunition des taux de prévalence que nous avons recueillis. Il s'agit donc non seulement d'intervenir chirurgicalement sur les cataractes mûres (cécitantes) et sur les cataractes partielles (à haut risque cécitant) mais encore de dépister et de surveiller régulièrement les porteurs d'opacités cristalliniernes (cataractes potentiellement cécitantes) et de sensibiliser les populations par un effort éducatif plus soutenu.

QUATRIEME PARTIE

D I S C U S S I O N

4. DISCUSSION

Diverses techniques d'enquête permettent de déterminer les indicateurs de santé oculaire non seulement au niveau des individus mais surtout au niveau des groupes.

L'objectif des planificateurs est aujourd'hui, de réunir des statistiques fiables à partir d'enquêtes appliquant de strictes méthodes épidémiologiques.

En matière de prévalence ou d'incidence des handicaps visuels (ou de maladies oculaires spécifiques), les données sont encore rares et incomplétes en République du Mali.

Quand elles existent, elles n'ont parfois janais fait l'objet de publications officielles; leur diffusion reste très limitée et leur utilisation se cantonne à celle du service denandeur.

Nous ne tenterons nullement dans ce chapitre de comparer les données recueillies à Boni et à Sokoura à celles émanant d'autres pays africains.

Pour des raisons que nous venons de citer les efforts déployés pour réunir une bibliographie autorisant la discussion, ne sont révélés infructueux.

Notre propos s'attachera donc à rappeler et à discuter les diverses données collectées au Mali au cours des quinze dernières années.

Dans chaque eas, nous préciserons la méthodologie que les auteurs ont utilisée pour le requeil de leurs données.

Notre recherche bibliographique nontre que les divers travaux que nous avons consultés se rangent sous une des deux rubriques suivantes :

- estimation de la prévalence de la cécité;
- tentative pour préciser l'étiologie de la cécité.

4.1. ESTIMATION DE LA PREVALENCE DE LA CECITE

4.1.1. <u>ADIKPETO</u> (1973) dans un rapport 0.M.S. non publié a analysé le recensement officiel de la population du Mali de 1964.

Son étude porte essentiellement sur 107 arrondissements totalisant 1.876.375 habitants; les personnes enregistrées comme aveugles représentent 10.790 habitants : le taux global de la cécité est évalué à 0,6 % et ADIMPETO renarque qu'il existe une répartition très inégale des taux par arrondissement.

Mous retenons particulièrement de son étude les taux de prévalence estimée à :

- 0,58 % dans le cercle de Douentza (Boni)
- 0.45 % dans le cercle de Bankass (Sokoura)
- 4.1.2. PROST (1976) a utilisé les chiffres du recensement des populations de 1969.

Il s'est intéressé tout particulièrement à 1.986.176 habitants, dont 10.886 aveugles, répartis dans deux groupes bien distincts:

- le prenier présente un taux de prévalence de 0.43 %
- le second présente un taux de prévalence de 1,30 %

la localisation géographique des arrondissements du se ond groupe (où la cécité est 3 fois plus fréquente) démontre l'existence d'une relation avec la proximité d'un cours d'eau connu pour appartenir à une zone d'endémie onchocerquienne.

4.1.3. LES EQUIPES DE LA DIVISION DE LA MEDECINE SOCI-PREVENTIVE (actuelle Division de l'Epidémiologie et de la Prévention : D.E.P.).

ont tenté de réaliser une enquête exhaustive en 1976 : les équipes de terrain se rendaient systématiquement dans chaoune des localités des différentes régions du pays à l'exception de celles de Tombouctou et de Gao.

Ainsi 22.150 aveugles ont été recensés sur un total de 5.292.091 personnes. Cette étude estime donc la prévalence de la cécité à 0,42 % pour l'ensemble des régions concernées.

Par référence aux travaux antérieurs et particulièrement à celui d'ADIKPETO, les taux obtenus par cette longue et fastidieuse enquête sont presque toujours plus faibles. Les différences sont mêmes parfois très importantes. Occi est sans doute l'indication que tous les aveugles ne sont pas enregistrés de façon identique lors d'un recensement général qui ne retient pas une définition codifiée de la cécité.

4.1.4. DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE L'OPERATION YELLEN, MEGREL ET HONARE (1982) ont, dans un rapport non publié reptis les les données du recensement général de la population effectué en 1976 en République du Mali.

de document fait état de 49.041 aveugles recensés dans une population résidente de 6.394.918 personnes. Le taux global de prévalence de la oéoité est estinée à 0.76 %.

La définition de la occité utilisée pour le recueil de ess données reste incertaine.

Le tableau Nº 41 présente les données disponibles pour les 7 régions et le district de Banako.

Tableau N° 41: REFARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE (en %)

DES AVEUGLES (en %) RECENSES EN 1976,

EN REPUBLIQUE DU MALI SELON LES RECIONS

(NEGREL ET KOMARE - 1982 - Document non publié).

	·	y			
	Population résidente	% Région Rep. Mali	1	% aveugles Rép. Mali	Prévalence
lère Région (<u>Kayes</u>)	8 72. 750	13,64	13.911.	28 , 36	1. , 59
2 dne Région (<u>Koulikoro</u>)	932 •237	14, 5	9 .74 5	19,8	1,04
3ène Région	1.098.068	17,17	7•646	1 5 , 59	0,69
4ène Région (<u>Ségou</u>)	1.082.041	16, 9	5 .52 0	11,2	0,51
5ène Région (<u>Mopti</u>)	1.129.041	17, 65	6 3 45	12, 93	0,56
6ène Région (<u>Tonbouctou</u>)	490 456	7,66	2.649	5,40	0,54
7ème Région (Gio)	370.903	5, 80	1.332	2,71	0,36
District de Bonako	41 9 .23 9				
Rep. du Hali	6.394.918	1 00	49.041	100	0,76

Il permet également de reproduire graphiquement ces résultats en un double diagrance en secteurs (figure N° 16 et figure 7) 7 17)

Il ressort de cette présentation que la lère et la 2ème région descurent celles qui posent le plus de problèmes de santé oculaire. Les taux de prévalence qui les caractérisent sont nettement supérieurs au taux national moyon (0,76 %).

Pour la <u>j'ale région</u> administrative (Mopti) qui nous intéresse particulièrement la prévalence de la cécité est estimée à 0,56 %, alors que notre étude estime la prévalence entre 0,4 % et 1,8 %, avec une prévalence globale de 1,0 % (standardisée).

Oc travail permet encore de préciser la prévalence de la céété dans chacun des ceroles et de la commune de la 5ème région : nous reproduirons ces résultats au tableau N° 42.

Tableau M'42:

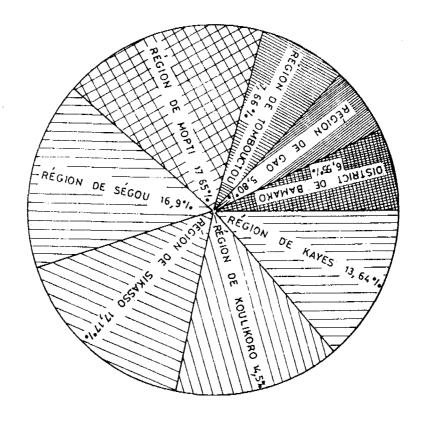
COMMUNE DE LA 5ème REGION ADMINISTRATIVE DU MALI

Données: recensement général de la population 1976

(NEGREL ET KONARE - 1982 - Document non publié)

	Population résidente	Aveugles recensés	Prévalence (%)
République du Enli	6.394.918	49.041	0,76
5ène Région	1,129,041	6•345	0,56
Cercle de Mopti	196.885	893	0,45
Comune de Mopti	53 •322	13 5	0,25
Cercle de Bandiagara	156.690	1.263	0,80
<u>Oercle de Bankass</u>	146.783	937	0.63
Cercle de Djénné	11 8.580	497	0,41
Oerole de Douentza	1 44 •555	906	0.62
Cercle de Koro	1.84.982	962	0,52
Cercle de Tenenkou	96.161	417.	0,42
Cercle de Youvarou	8 1. 405	4 7 6	0,58

Répartition (en %) de la population selon ies de la République du Mali Régions administratives 9T gr



SIKASSO 15,59% r 17 REGION DE KAYES KOULIKORO 19,8 % ||| 28, 36% |||| REGION DE

en 1976 en République du Mali selon Repartition (en%) des aveugles recensés les Régions administratives

Document non public NEGREL ET KONARÉ 1982 Nous constatons que les ceroles de Bankass et de Douentza présentent sensiblement les mêmes taux de prévalence de cécité (sensiblement égal à 0.60 %).

Dans notre étude, les taux non standardisés étaient également du due oalle nême ordre de grandeur pour les 2 arrondissements retenus après tirage au sort, mais étaient estimés à 1,1 %.

COMMENTAIRES:

Les quatre études que nous venons de citer permettent certes d'individualiser les régions où la prévalence de la cécité est la plus élevée, mais ne permettent mullement de se faire une idée précise de la réalité épidémiologique.

Ces travaux effectués plusieurs années après la réalisation d'un recensement exhaustif de la population pêchent principalement par le manque de clarté de la définition de la cécité utilisée par les recenseurs. En général il semblerait que n'aient été enregistrées que la catégorie 5, quelquefois les catégories 4 et 5 de l'actuelle définition proposée par la 9ème révision de la classification internationale des maladies (1975).

Les estimations proposées par ces études sont donc probablement sous-évaluées.

A notre commaissance seule 1'Opération YEHEN a mené deux enquêtes épidémiologiques dont l'approche méthodologique (choix aléatoire des grappes, définition stricte de la malvoyance et de la cécité) est en tout point semblable à la nêtre.

Notre thèse fait d'ailleurs suite et compléte ces travaux.

Nous allons maintenant rappeler briévement les résultats de ces deux enquêtes :

4.1.5. ENQUETE DE GAO (O.M.S./ PBL - Opération YEELEN : THYLEFORS - 1980).

Dans ce travail, après standardisation (population de référence C.M.S./O C P) les taux de prévalence sont les suivants :

- villages Haoussa:
 - . baisse de vision : 2 %
 - oécaté : 1,6 %
- villages du N'Gourna :
 - . baisse de vision : 1.3 %
 - oéoité : 0,9 %•

Ces indices sont du nême ordre de grandeurs que ceux que nous avons nous nêmes définis (cf. page 33 tableau Nº9).

4.1.6. ENQUETE DU PLATEAU DOGON: (Opération YEELEN - NEGREL 1.983).

Elle a intéressé 7 Villages, désignés aléatoirement, du serole de Bandiagara. Les taux de prévalence standardisés pour l'âge et le sexe sont estimés come suit :

- baisse de vision : 0,8 %
- cécité : 0,8 %.

Remarquons que notre travail intéresse deux cercles frontaliers à celui de Bandlagara.

Pour nieux préciser la cartographie régionale de la cécité dans la 5ène région, nous proposons la récapitulation de tous ces résultats au tableau N° 43.

Tableau N° 43 : PREVALENCE DE LA MALVOYANCE ET DE LA CECITE DANS LA 5ène RECTION DU MALT.

* Taux standardisés pour l'âge et pour le sexe (Population de référence 0.M.S. / C J.P.)

Ce ral .e	HAMDICAP BINOCULAIRE	
(année)	Malyoyanoe* (;%)	06 01.t 6 [*] (%)
BANDIAGARA (1983)	0,8	0,8
DOUENTZA - BONI (1984)	2,6	L,1
BANKASS- SOKOURA (1984)	3,3	1,1

4.2. BIUDE BIBLIOGRAPHIQUE TENTANT DE PRECISER L'ETTOLOGIE DE LA CECTTE

Dans ce but, nous avons analysé les résultats de 5 publications ou rapports.

4.2.1. EMQUETE DE LA DIVISION DE LA MEDECINE SOCIO-PREVENTIVE

Un examen ophtalmologique limité au segment antérieur a été pratiqué par du personnel auxiliaire après une très courte formation : si la fiabilité des diagnostics est douteuse, l'intérêt de ce travail réside essentiallement dans la taille importante de l'échantillon : 22.150 aveugles interrogés on et examinés.

Les résultats de cette enquête sont les suivants :

- onchocercose	36 , 5 %
- conjonativite	18,9 %
(non spéci <i>f</i> iée)	

- trachope 14,1 %

- cataracte 7,5%

- causes indéterminées 15, 1%

4.2.2. <u>AGRO-BANOU</u> (1977) :

A analysé dans sa thèse les différentes causes de cécité dans une zone limitée de la région de Kayes en s'intéressant particulièrement à la morbidité oculaire retrouvée après examen de 2.206 personnes.

Le faible taux de participation des populations qui varie selon les villages de 16 à 90 % (moyenne 57 56 %) limite la signification de ces données.

Dans son travail, les complications de la conjonctivite se situent au premier rang des malades cécitantes.

Le trachone et la cataracte se classent au 2ème et au 3ème rang.

4.2.3. CHOVET et Collaborateurs (1979)

A partir d'une population toute différente de 349 aveugles examinés dans différentes régions du Mali apportent d'utiles renseignements :

En effet les diagnostics cliniques sont portés avec une grande précision et les regroupements or nosologiques autorisent une bonne classification de l'information.

Pourtunt les résultats qui suivent doivent être interprétés avec une grande prudence oar la population des 349 aveugles ne peut se prévaloir d'aucune représentativité:

- MATADIES INTECTICUSES ET PARASITA	TRES :	47,8 %
(trachone,		
kéré kéra to-c onjon ctivite ,		
anchocercose)	·	
- CAUSES DECEMERATIVES		30 , 3 %
(cataracte, glaucone)		
- DAUSES TRAUMATIQUES	•	8,6 %
	,*	
- CAUSES INDETERITUEES	3	8,6 %
- CAUSES HEREDITATRES ET CONCENTRATE	S :	3.7 %

Oe travail fait ressortir la proportion de cécité évitable et curable : 70 % des cas étaient occasionnés par des lésions du segment antérieur.

4.2.4. ENOUGIE DE GAO (1980):

Dans de travail, nous retenons ici la répartition dess cas de cécité en fonction des 3 types que nous avons définis :

- Type 1: 14,3 %
- Type 2 1 79,6 %
- <u>Type 3 :</u> 6,1 %

Le tableau Nº 44 permettre de comparer ces données à celles que nous un avons requeillies à Boni et à Sokoura.

4.2.5. PROUBTE DU PLATEAU DOGON (1983)

Ille autorise une analyse plus fine car elle permet de la part des cécités de type 1, 2 et 3 pour chacun des handicaps représentés par la baisse de vision, la cécité binoculaire, la perte unilatérale de vision.

Les résultats sont présentés au tableau Nº 44.

Tableau Nº 44: RAPPELS DES DONNEES DE 3 ENQUETES EPIDEMIOLOGIQUES (MALI - 1980/1985)

PREV	ALEN	CE		YT	PES	DE	H A	HDI	CAPS	
]	. '	2	Ť	3		Indéte:	rminés
	B.V.	о .В.	B.V.	C.B	B.V.	CSB.	B.V.	C.B.	B.V.	C.B.
Haoussa	(2,0)	(1,6)		1	! ! !	1 1			t 1 1	
G A O (1980)			T.	1,3	79	, 6	6 ,]	L	T †	-
Gourma	(1,3)	(0,9)	t f 1 t		1 1 1	!	i I		t t t	
PLATEAU	(0,8)	(0,8)	56 , 1	31, 2	1 25,0	50,0	1 8,6	18,7	1 t	
(1983)			† †		1		! !		1 1	
B o ni.	(2,6	(1,1)	t t		1		! !		1	
NOTRE TRAVATL (1985)			27,3	4 1 ,6	49,6	17,8	5 , 7	33, 9	17,4	6,7
Sokou	ra(3,3)	(1,1)	; t ; ;		t 1 1		! ! !		† † †	

B.V. = Baisse de Vision C.B. = Cécité Binoculaire.

4.2.6. COMMENTAIRES

Seules les enquêtes de Gao et du Plateau Dogon peuvent être comparés à la notre:

- méthodologie identique,
- standardisation effectuée par référence à la même population C.M.S. / O C P ,
- classification anatomo-étiologique en 3 types,
- appartenance des 3 zones d'enquête à une zone bioclimatique et écologique où l'onchocercose n'est pas un problème de santé publique.

Nous constatons que les 3 zones intéressées par les 3 enquêtes ont été également affectées par la sécheresse et appartiennent géographiquement à un même ensemble, compris dans la boucle du niger entre l'isohète 600 au sud et l'isohète 200 au nord.

Nous résumerons les informations recueillies de la façon suivante :

(i) <u>LA BAISSE DE VISION</u>: est toujours supérieure à 0,8 % et atteint même 3,3 % de la population recensée dans l'arrondissement de Sokoura.

La répartition des causes de baisse de vision reste variable d'un arrondissement à l'autre, pourant les atteintes cristalliniennes prédominent dans l'enquête de Cao et dans notre travail.

(ii) <u>LA CECITE</u>: partout supérieure à 0,8 % (taux important dans des terroirs où l'onchocercose ne sévit pas), elle atteint 1,6 % dans les villages Haoussa de l'arrondissement de Gao.

L'importance des différentes affections cécitantes varie d'une enquête à l'autre, pourtant la somme des cécités de type 1 (évitable) et de type 2 (en général curable) représentent toujours plus de 80 % des cas rencontrés.

Or ce sont elles qui intéressent en premier lieu les planificateurs de la santé et les coordinateurs des programmes de prévention de la cécité.

c o n c l u s i o n s

Une enquête par sondage à deux dégrés a permis de constituer un échantillon aléatoire (12 grappes) à partir d'une base constituée par les villages de moins de 400 habitants des arrondissements de Boni et de Sokoura (cinquième région administrative du Mali, capitale régionale : Mopti).

Il a été possible d'examiner 3.299 personnes parti les 4.420 habitants de ces 12 villages (taux de participation 74,6 %, se situant à la limite inférieure du seuil admissible pour valider les résultats).

L'absentéisme était réparti entre les 2 sexes, et affectait plus particulièrement les âges moyens de la vie (15 - 49 ans): il est à rattacher aux durs aléas climatiques endurés par les populations qui favorisent le départ de ménages entiers.

Cet échantillon permet tout de même d'estimer certains indicateurs de santé oculaire (la standardisation est obtenue par référence à la population dite " O.M.S. - O C P).

- (1) Prévalence de la baisse de vision (catégories 1 et 2 de C I M) = 2.5 % (IC 5 % = 2.1 2.9)
- (2) Prévalence de la cécité (catégories 3, 4 et 5) : 1,0 % (IC 5 % = 0,7 - 1,3)

L'analyse des taux spécifiques par âge révèle une nette expression de ces handicaps au-delà de 50 ans : 20,4 % pour la baisse de vision ; 6,9 % peur la cécité.

- (3) Prévalence de la perte unilatérale de vision : 3,1 % (IC 5% = 2,5 3,7).
- (4) Prévalence globale du trachome : 25,6 % (IC 5 % = 24,1 27,1).

Cette affection est apparue significativement plus fréquente dans le sexe féminin (p 0,01), et chez les DOGON

Le taux de survenue des formes inflammatoires sévères et modérées $(P_3 + F_3)$ chez les enfants de moins de 10 ans est estimée à 4,9 % . Ce chiffre témoigne de la contagiosité et de la gravité de l'endémie trachomateuse dans ces terroirs.

La prévalence globale du trichiasis (T/E) est estimée à 2,8 % pour les 12 grappes. L'âge moyen de survenue a été calculé à 54 ± 16 ans. Les femmes sont significativement plus souvent porteuses que les hommes (p 0,001).

Le taux de prévalence se chiffre à 16,9 % chez celles qui sont âgées de plus de 50 ans.

Les cicatrices cornéennes centrales, imputables au trachome ont été découvertes chez 1,1 % des personnes examinées.

(5) La prévalence globale des lésions crastalliniennes est estimée à 6,4 %.

La prévalence de la "cataracte partielle" se chiffre à 0,7 %, celle de la "catracte totale" à 0,5 %.

Chez les personnes agées de plus de 50 ans, la cataracte affecte 10,2 % des yeux examinés.

Il a été constaté que les étiologies diffèrent en fonction de la catégorie du handicap visuel considéré.

Les étiologies non infectieuses sont responsables de 70 % des cas de baisse de vision.

La cataracte (46,2 %) représente la principale cause de malvoyance.

Les étiologies non infectieuses et infectieuses " se partagent le terrain " en matière de cécité(binoculaire ou monoculaire).

(i) les cécités bilatérales reconnaissent pour principales étiologies :

- le trachome	34,0 %
- les infections non spécifiées	20,0 %
- la cataracte	15 %
- le glaucome	9 %
- les traumatismes	4 %
- complications du traitement	
traditionnel de la cataracte	3 %
- rougeole	3 %

(ii) La perte unilatérale de vision est le plus souvent la conséquence de :

- trachome	25 %
- cataracte	17,5 %
- reugeole	16,3 %
- traumatisme	13,8 %
- infections oculaires non :	
spé c ifiées	10 %

L'exploitation des données recueillies à partir des personnes présentant ou ayant présenté une cataracte cécitante, a montré qu'en ce domaine, la demande de soin était très faible :

- demande phako-exérèse, effectuée en milieu hospitalier= 4,6%
- demande de luxation postérieure réalisée au village = 22,7%

Il est à retenir que 75 % des cas des baisses de vision et 80 % des cas de cécité auraient :

- soit pu être évitées,
- soit être passibles d'un traitement chirurgical réparateur.

Compte tenu de la nature aléatoire de l'échantillon, les estimations peuvent être étendues à tous les cercles de la zone exondée de la cinquième région, mais certainement encore à de nombreux autres territoirs ruraux sahéliens isolés ou en marge du développement économique, et soumis à une multitude de risques cécitants d'ordre socio-culturels ou climatiques.

Les enquêtes par sondage s'avèrent nécessaires pour arriver à mieux cerner"l'histoire naturelle" des maladies cécitantes, leur prévalence et leu incidence.

Elles servent à la planification sanitaire et à la gestion des services d'ophtalmologie et des programmes de prévention de la cécité, comme celui débuté au Mali par l'Opération YEELEN et poursuivi aujourd'hui par le COMITE NATIONAL DE PREVENTION DE LA CECITE.

A N N L X E S

AHHBNB I/

•		,				e ngan inggan sa ngangana
FICHE D'EXAMEN OCULAIRE	A Etu	de N°	Pays	4.6	Fiche N°	6.
12	13-14	DIVISION A	DMINISTRATI	V E		17-19
Primaire Seco	ondaire	J	Groupe de mais	ons	Ménage Nº [
None	•		Age, ans 20-21	Sexe "	_ 2 Scolaris	ation 23
KAMEN DE BASE AC	uité visuelle			Paup		
•		D 24 25 G	Pas de défo	rmation	, 0	26 27 G
Acuité égale ou supérieure à	0,3 (6/18)		Bord palpet	ral déformé		
	0,1 (6/60)		Trichiasis/e	ntropion		2
•	0,05 (3/60) 0,02 (1/60)		Opacité con	néenne	D	28 29 G
Perception de la lumière (PL)	0,02 (1700)	5	Absente			0
Pas de PL		6	Minime : pas	s de perte de visión		1 []
Fixer et suivre un objet		7	ļ	sion atteinte		2
Non-déterminée ou non-spécifi	ëe	8		oille non-visible		3 [
Taches de BitoVxérose	Non [Oui 30		/atrophie du globe		3' 32 6
			Absente	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	~	
RENSEIGNEMENTS C	OMPLÉMENTA	AIRES	Présente			
Héméralopie Non	Ď	Ои 🗍 33	Examen imp	possible		2
En cas d'anomalie:	Age de (an	e début 34-35 s)	<u> </u>	Maladie conce au débu	Non i i	Oui
i			. .		<u>-</u>	
a L syausus andolejouise	ı	T	1	62 (10)		
D EXAMENS SPÉCIFIQUES T/E F	l	Trachome	CC Pag	Cristallin		<u> </u>
D G D G 38 39 40 41	D G 42 43	D G	D G \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	d'opacité aracte partielle		
	\Box \circ \Box	0 0	0 Cat	aracte totale		☐ 2 [☐ 3 [
			<u> </u>	nakie aracte secondaire		F-14 F
3 3 3	3 6			res opacités *		<u> </u>
Nerf optique	D	50 51 G f	Rétine			D 52 S
Normal		() 1 () ()	Normale			
Neurite ou ædème Atrophie optique			Dégénérescences Choriorétinite			
Excavation glaucomateuse		3 D	Rétinopathie vasculaire			3 [
Autres lésions*			Décollement de la rétine	?		[] 4 [] 3 3 4
P. oc. (mm mercure) o	G (TF 1 '	Néoplasme Autres ou multiples lésic	nns.*		H 6
• E CAUSE DE LA PERTE DE V			Total of the total		LOGIF	<u> </u>
	D	58 S9 G	NEECTIEUSE	0 60 61 6	NON-INFECTEUSE	0.62
Aberration de réfraction/amblyopie		() ()	Ophtalmia neonatorum		- Horéditaire/Congénita - Nutritionelle	e
Opacité cornéenne Cataracte			Frachome/infections associó Dinchocercose	[] 3 []	insomatique	T 177
Choriorétinite		() a [' ' '	Rougeale 		Degenérative	
Atrophie optique Glaucome*		는 등 등 - '	Zauole Nutres infections*		Tatrogenique Austre *	
Atrophie/absence du globe		7 []		viet Niet	ria (***)	<u> </u>
Autre*			Etiologie non d Date		nen tait par	X1 []
Non-déterminée/non-spécifiée		t .! " t!'	24112	T Kill	Control (1994)	
Remarques*:						



ORIGINAL : ANGLAIS



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

PROGRAMME ONS DE PREVENTION DE LA CECITE

INSTRUCTIONS DE CODAGE POUR LA FICHE D'EXAMEN OCULAIRE

La Fiche d'Examen oculaire a été préparée par le Programme OMS de Prévention de la Cécité atin de faciliter l'enregistrement, lors des enquêtes de terrain, des données sur la cécité. La fiche actuelle a été mise ou point conformément aux directives générales données dans la Publication offset No. 54 de l'OMS, intitulée "Méthodes d'Evaluation de la Cécité évitable", Genève 1980.

Cette Fiche d'Examen oculaire est destinée aux enquêtes générales sur la prévalence de la cécité et les principales causes de perte de vision. On pourra avoir besoin de fiches plus détaillées pour les enquêtes portant sur une affection particulière. Certaines de ces fiches existent déjà : ce sont, par exemple, celles qui ont été faites pour l'onchocercose et la xérophtalmie. La présente fiche regroupe les éléments considérés essentiels pour l'évaluation du trachome conformément aux fiches OMS préparées antérieurement à cet effet.

La Fiche d'Examen oculaire comprend cinq sections, qui sont les suivantes :

- A Recensement
- B Examen de base
- C Renseignements complémentaires
- D Examens spécifiques (au verso)
- E Cause et Etiologie de la Perte de Vision (au verso)

La première page - soit les Sections A à C - peut être remplie par n'importe quel personnel après formation adéquate. Les Sections D et E ne doivent normalement être remplies que par un personnel avec une formation spéciale, et elles ne doivent être utilisées que dans les cas de perte de vision, c'est-à-dire lorsque l'acuité visuelle est de moins de 0,3 (6/18) pour l'un des yeux ou les deux. Toutefois, dans les zones d'endémicité connue ou suspectée du trachome, il est souhaitable que la rubrique correspondante (positions 38-47) soit remplie systématiquement pour un échantillon ou un sous-échantillon défini.

La Fiche d'Examen oculaire ne prévoit pas de codage pour le traitement médical donné ni pour les informations d'ordre socio-ethnographique, qui peuvent, néanmoins, être consignées, dans une certaine mesure, sous "Remarques", positions 37 et 66, en même temps que d'autres précisions le cas échéant.

SECTION A (RECENSEMENT)

Il est fortement recommandé de faire un recensement séparé par ménage ou famille inclus dans l'échantillon afin d'évaluer l'absentéisme et les biais possibles dans la constitution de l'échantillon. Ce recensement local peut être simple : on identifie chaque famille par son chef et chaque individu par son affiliation à la famille. Le nom, l'âge, le sexe et la présence/absence peuvent être consignés sur de simples cahiers en numérotant les familles de chaque grappe.

B -82

The issue of this document does not constitute formal publication. It should not be reviewed, afteracted or quoted without the agreement of the World Health Organization. Authors alone exponsible for views expressed in signed extense.

Ce document ne constitue pas une publication. Il ne doit faire l'objet d'aucun compte rendu ou résumé ni d'aucune citation sans l'autorisation de l'Organisation mondiale de la Santé. Les opinions exprimées dans les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Instructions

WHO/PBL/82.6 bage 2

Position	Rubrique	Instructions
1 - 3	Numéro de l'Etude	Attribuer un numéro de référence à chaque étude ou sous-étude.
4 6	Pays	Utiliser le code à trois chiffres de l'UNU. Un trouvera à l'Annexe une partie de cette liste de codage, correspondant aux Régions de l'OMS. D'autres indications concernant le codage peuvent être fournies sur demande.
7 - 11	Numéro de la Fiche	Porter un numéro d'ordre permettant d'identifier chaque patient et chaque examen.
ivision admini	strative	
12	Primaire	Zone géographique et administrative bien définie, telle qu'une province, qui peut être subdivisée en unités administratives.
13 - 14	Secondaire	Attribuer un numéro dans l'unité primaire.
15 - 16	Groupe de Maisons	Il peut s'agir d'un village où d'une partie d'un village ou d'une ville. Attribuer un numéro dans l'unité secondaire.
17 - 19	Numéro du Ménage	Numéro permettant d'identifier chaque ménage dans le groupe de maisons.
5	Nom	A inscrire en entier, le nom de famille en premier.
20 - 21	Age	Age en années; estimatif s'il n'y a pas de certificat officiel; pour les enfants jusqu'à 12 ans, l'estimation peut être faite d'après la dentition. O à moins de 6 mois = 00 6 à moins de 12 mois = 0X Non connu = 99
2.2	Sexe	l = sexe masculin; 2 = sexe féminin.
2.3	Scolarisation	<pre>0 = pas de scolarisation; 1-7 = années de scolarité; 9 = non connu.</pre>
	SECTION	N B EXAMEN DE BASE

SECTION B EXAMEN DE BASE

(Cocher une seule case par rubrique et par oeil. En blanc = non examiné.)

Tester la vision monoculaire avec la meilleure 24 - 25 Acuité visuelle correction possible en lumière du jour. La technique du test et la distance doivent être les mêmes pour chaque étude; dans le cas contraire, spécifier sous Remarques [37]. Le comptage de doigts à 3 mètres correspond à 0.05(3/60). Dans la mesure du possible, la perte de vision sera véritiée au moyen du test du trou d'épingle, qui sera inscrit sous Remarques (37).

Position	Rubrique	Instructions
24 - 25	Acuité visuelle (continuation)	Si l'on prend en compte l'étendue du champ visuel, on appliquera le code suivant : code 4 : champ visuel réduit à moins de 10° mais supérieur à 5° autour du point central de fixation; code 5 : champ visuel réduit à 5° ou moins autour du point central de fixation. Ce code s'applique même s'il n y a pas de perte de l'acuité visuelle centrale.
26 - 27	Paupières	S'il y a une déformation, remplir la SECTION C.
28 - 29	Opacité cornéenne	Examen à la loupe. S'il y a une opacité, remplir la SECTION C. Le codage des observations sous cette rubrique doit se fonder essentiellement sur l'évaluation objective par l'observateur, c'est-à-dire sur le point de savoir si l'opacité en question peut ou non affecter la vision. Le code l "Minime" indique donc une opacité périphérique que n'affecte pas la vision, tandis que le code 2 "Modéré" indique une opacité touchant obligatoirement l'axe visuel.
30	Taches de Bitot/xérose	Si présentes, remplir si possible la SECTION C.
31 - 32	Opacité du cristallín	En cas de forte opacité et de perte de vision, remplir la SECTION C. Examen impossible : évaluation impossible parce que pupille non visible.

SECTION C RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

(Cette section doit être remplie le cas échéant à l'occasion de l'examen pratiqué pour la SECTION B. En blanc = pas recherché ou pas déterminable.)

3 3	Héméralopie	Pour interroger le patient ou ses parents, employer une expression locale courante. S'enquérir du comportement du patient au crépuscule.
34 - 35	Age de début de l'anomalie	Estimation de l'âge de début en années, après interrogatoire soigneux.
36	Maladie concomitante au début	Autres signes et symptômes au début de l'anomalie à rechercher par interrogoire et examen le cas échéant. Les détails peuvent être consignés sous Remarques [37].
		Si l'on remplit les positions 34-36, et s'il existe deux affections ou davantage, l'information donnée doit concerner la principale cause de perte de vision. On peut donner des indications complémentaires sous Remarques [37].
37	Remarques	Cet espace peut être utilisé pour inscrire les informations complémentaires; la case 37 devra être cochée pour la reprise des données ultérieurement.

MO/PBL/82.6 age 4

SECTION D EXAMENS SPECIFIQUES

(Cocher une seule case par rubrique et par oeil. En blanc = non éxaminé ou impossible à examiner.)

rachome

T/E (Trichiasis 38 - 39

pas de trichiasis ni d'entropion. T/E_0 :

et/ou Entropion)

cils déviés vers l'oeil, mais ne T/E_1 :

touchant pas le globe oculaire.

 T/E_2 :

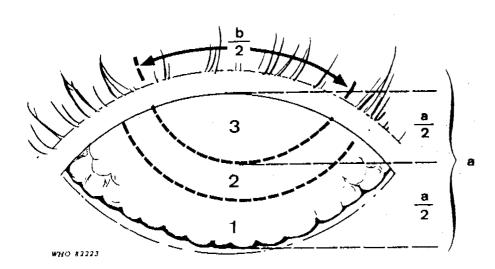
cils touchant le globe oculaire, mais

ne frottant pas sur la cornée.

T/E3: cils frottant constamment sur la cornée.

Pour la cotation des follicules, la surface conjonctivale tarsienne supérieure est divisée en trois zones approximativement égales. Ces zones sont délimitées par deux lignes maginaires qui, sur la surface tarsienne éversée, sont à peu près parallèles à la bordure arsienne supérieure et forment une courbe dont les extrêmités latérales sont orientées vers e haut (voir la Figure I). La zone l comprend toute la bordure tarsienne supérieure et la surface tarsienne adjacente; la zone 2 occupe la région située entre les zones 1 et 3 et s'étend jusqu'aux côtés de la marge de la paupière; la zone 3 englobe la conjontive tarsienne adjacente à la moitié centrale du rebord palpébral et, en son centre, couvre juste un peu noins de la moitié de l'étendue verticale de la surface tarsienne.

Figure 1.



a = étendue verticale de la surface tarsienne

b = rebord palpébral

Position	Rubrique		Instructions
40 - 41	F (Follicules sur le Tarse supérieur)	F _O :	absence de follicules.
		F _l :	présence de follicules, mais pas plus de 5 dans les zones 2 et 3 prises ensemble.
-		F ₂ :	plus de 5 follicules au total dans les zones 2 et 3, mais moins de 5 dans la zone 3.
		F ₃ :	5 follicules ou plus dans chacune des trois zones.
42 - 43	P (Hypertrophie papillaire et	P ₀ :	absence d'altérations; aspect normal.
	Infiltration diffuse du Tarse supérieur)	P ₁ :	altérations minimes; les vaisseaux profonds normaux sous-conjonctivaux du tarse ne sont pas masqués.
		P ₂ :	altérations modérées; les vaisseaux normaux sont nébuleux (même observés à l'oeil nu).
		P3 :	altérations prononcées; la conjonctive est épaissie et opaque; les vaisseaux normaux du tarse sont masqués.
44 - 45	C (Cicatrisation conjonctivale)	c ₀ :	pas de cicatrisation de la conjonctive.
	,	c _l :	légère; cicatrices fines, éparses sur la conjonctive tarsienne supérieure, ou cicatrices sur d'autres parties de la conjonctive.
		c ₂ :	modérée; cicatrisation plus marquée, mais sans raccourcissement di déformation du tarse supérieur.
		С3 :	sévère; cicatrisation très marquée, avec déformation du tarse supérieur.
46 - 47	CC (Cicatrisation cornéenne)	cco:	nulle.
	,	cc _l :	cicatrisation ou opacité minime, mais l'axe visuel reste libre et le centre de la cornée clair.
		cc ₂ :	cicatrisation ou opacité modérée affectant l'axe visuel, la zone pupillaire restant visible au travers de l'opacité.
		cc ₃ :	cicatrisation ou opacité centrale sévère, la zone pupillaire étant invisible à travers l'opacité.
48 + 49	Cristallin	nécesso	ermination de l'état du cristallin ite un examen à la lampe-à-fente ou en e réfléchie, et si possible la dilation de ille.

HO/PBL/82.6 age 6

Position	Rubrique	Instructions
48 - 49	Cristallin (continuation)	Cataracte partielle : la plupart des détails du fond de l'oeil sont visibles.
		Cataracte totale : pas de reflets rouges du fond de l'oeil en rétro-illumination.
•		Aphakie : comprenant la dislocation du cristallin.
		Cataracte secondaire : reste de capsule du cristallin et/ou de membrane fibrotique.
	•	Autres opacités* : elles comprennent les opacités importantes du vitré et peuvent être spécifiées sous Remarques [66].
50 - 51	Nerf optique	L'atrophie optique peut être précisée sous Remarques [66] ainsi que d'autres altérations.
		Excavation glaucomateuse : le rapport horizontal excavation/papille est supérieur à 0,3.
52 - 53	Kétine	N'indiquer que l'altération rétinienne principale importante pour la perte de vision. Les altérations mineures et autres peuvent être indiquées sous Remarques [66].
= 54 - 55 a 56 - 57	Pression intra- oculaire	Indiquer le cas échéant la tension oculaire en millimètres de mercure. Si l'on utilise plus d'une technique de mesure, le mentionner sous Remarques [66].
	SECTION E CAUSE ET	T ETIOLOGIE DE LA PERTE DE VISION
	(Ne remplir qu'e	en cas d'une perte de vision.)
_. 5 8 + 59	Cause de la perte de vision	Indiquer la <u>principale</u> cause. Aberration de réfraction/amblyopie, glaucome et autre* peuvent être mentionnés sous Remarques [66].
.iologíe		
60 - 61 62 - 63	Intectieuse Non infectieuse	Indiquer l'étiologie probable et la plus importante. Les "autres*" peuvent être indiquées sous Remarques [66].
64 - 65	Non-déterminée	
	Date	A remplir par le dernier observateur lors de l'examen du patient.
	Observateur	Porter les initiales de l'observateur.
66	Remarques	Cet espace peut être utilisé pour donner d'autres détails et préciser les observations notées; dans ce cas, la case de la position 66 devra être cochée pour faciliter la reprise ultérieure des données.

CODES A TROIS CHIFFRES DE L'ONU PAR REGION OMS

REGION DE L'AFRIQUE	Ē				
Afrique du Sud	710	Guinée-Bissau	624	République-Unie du	
Angola	024	Guinée equatoriale	226	Caméroun	120
→ Bénin	204	Haute-Volta	854	République-Unie de	120
Botswana	072	Kenya	404	Tanzanie	834
Burundi	108	Lesotho	426	Rwanda	646
Cap-Vert	132	Libéria	430	Sao Tomé-et-Principe	678
Comores	174	Madagascar	450	Sénégal	686
Congo	178	Malawi	454	Seychelles	690
Côte d'Ivoire	384	Mali	466	Sierra Leone	694
République		Maurice	480	Swaziland	748
centrafricaine	140	Mauritanie	478	Tchad	148
Ethiopie	230	Mozambique	508	Togo	768
Gabon	266	Niger	562	Zaïre	180
Gambie	270	Nigéria	566	Zambie	894
Ghana	288	Ouganda	800	Zimbabwe	716
Guinée	324			Namibie	516
REGION DES AMERIQUES	<u>s</u>				
Argentine	032	El Salvador	222	Nicaragua	558
Bahamas	044	Equateur	218	Panama	590
• Barbade	052	Etats-Unis d'Amérique	840	Paraguay	600
Bolivie	068	Grenade	308	Pérou	604
Brésil	076	Guatemala	320	République Dominicaine	214
Canada	124	Guyane	328	Sainte-Lucie	662
Chili	152	Haïti	332	Suriname	740
Colombie	170	Honduras	340	Trinité-et-Tobago	780
Costa Rica	188	Jamaïque	388	Uruguay	858
Cuba	192	Mexique	484	Venezuela	862
Dominique	212	•			002
REGION DE LA MEDITER	RANEE ORIE	NTALE			
Afghanistan	004	Iraq	368	Pakistan	506
Arabie Saoudite	682	Israël	376	Pakistan Qatar	586
Bahrein	048	Jamahiriya arabe	570	République arabe	634
Chypre	196	libyenne	434	syrienne	760
Djibouti	262	Jordanie	400	Somalie	
Egypte	818	Koweit	414	Soudan	706
Emirats arabes unis	784	Liban	422	Joudan Tunisie	736
Iran	364	Oman	512	Tunisie Yémen	788
	_ ,		۷ ۲ ۷		886
				Yémen démocratique	720

REGION DE L'EUROPE

Albanie	008	Luxembourg	442	Roumanie	642
Algérie	012	Malte	470	Royaume-Uni de Grande-	
Allemagne, République		Maroc	504	Bretagne et d'Irlande	
fédérale d'	280	Monaco	492	du Nord	826
_ Autriche	040	Norvège	578	Saint-Marin	674
Belgique	056	Pays-Bas	528	Suède	752
Bulgarie	100	Pologne	616	Suisse	756
Danemark '	208	Portugal	620	Tchécoslovaquie	200
Espagne .	724	République démocratiqu	e	Turquie	792
Finlande	246	allemande	278	URSS	810
France	250	République socialiste		Yougoslavie	890
Grèce	300	soviétique de			
Hongrie	348	Biélorussie	112	Etas non Membres	
Irlande	372	République socialiste			
Islande	352	soviétique d'Ukraine	804	Liechtenstein	438
Italie	380			Saint-Siège	336
REGION DE L'ASIE DU SUI			/ 6.0		
Bangladesh	050	Maldives	462	République populaire	400
Birmanie	104	Mongolie	496	démocratique de Corée	408
Inde	356	Népa1	524	Sri Lanka	144
Indonésie	360			Thaïlande	764
REGION DU PACIFIQUE OCC	CIDENTAL				
Australie	036	Nouvelle-Zélande	554	Samoa	016
Chine	156	Papouasie-Nouvelle-		Singapour	702
Fidji	242	Guinée	598	Tonga	776
Japon	392	Philippines	608	Viet Nam	866
Kampuchea démocratique	116	République de Corée	410		
Malaisie	458	République démocratiqu	e		
		populaire lao	418		

= = =

ECHELLE DE STANDARDISATION
OMS /OCP

STANDARD POPULATION

(nº 22041 personnes)

Ajustement pour l' ĝ e DANS chaque sexe		Tranches d' A ge	Ajustement pomir l'age ET le sexe		
Н	F	-, , ,	Н	· F	
0,127	0,123	0 - 4	0,064	0,061	
0,161	o,136	5 - 9	0,080	0,068	
0,158	0,133	i IO - 14	0,079	0,067	
0,227	0,241	15 - 29	0,113	0,121	
0,217	0,255	30 - 49	0,108	0,128	
0,110	0,112	50 et +	0,055	0,056	
	1 1	•	1	1 1	
	<i>;</i>	, , ,	1	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
1,00	1,00	t	0,499	0,501	

ىنىد 🕶

OPERATION YEELEN

EPICECAT

QUELQUES CONSIGNES DE RECENSEMENT

- (1) Utiliser un Cahier PAR VILLAGE
- (2) Utiliser UNE MOUVELLE PAGE pour CHAQUE NOUVELLE FAMILLE
- (3) Recencer et enregistrer TOUTES LES PERSONNES vivant REGULIEREMENT dans le village, Y COMPRIS LES ABSENTS.

Les inscrire dans le cahier, en faisant précéder leur NOM par une N° d'ordre dans la famille.

- Toujours débuter par le CHEF de famille (lui affecter le n° 1)
- (4) Préparer une <u>FICHE D'EXAMEN OCULAIRE</u> pour chaque personne PRESENTE.

 A chaque fiche sera affecté un Numéro à SIX CHIFFRES
- (5) Abréviation à Utiliser pour les liens de filiation.

Toute parenté se définit par rapport au Chef de famille, ou par rapport à une personne identifiée grâce au n° d'ordre dans la famille

EX : Ep (1) = Epouse de N° 1
F (1)
$$\times$$
 (4) = Fils du n° 1 et du N° 4

(6) TABULATION.

(ca	1	M= 1	FILIAT.		!ETHNIE !	PRESENCE !	! N° FICHE !(6 chiffres) !
	1.		! !		i		1
	i		1 1				<u>t</u>
	1		1 1			,	i
•	į						₹ 1
				!		!	•
	1	į		į			i
				1			
	1			1			
	i	į	i	1	1		
	1	1		!	1	;	
	1	i	i	i	i	i	
	•				Ex. 2		

******** ********

_

ANNEXE V

CATENDRIER DE L'ENQUETE

(5 àne region administrative - republique du mali 1984).

	CALEINDRIER	D A TE
J1	Banako - Mopti	24 - 4 - 84
J2 -	Mopti-Boni (contacts préparatifs)	25 - 4 - 84
J3 -	lère grappe : Loro-Foulbé	26 - 4 - 84
J4 -	2ène grappe : Loro-Hanbé	27 - 4 - 84
J 5 -	3 dne grappe : Dagama	28 - 4 - 84
ಪ ರ −	4ène grappe : Henguené	29 - 4 - 84
J7 -	5ène grappe : Nokara	30 - 4 - 84
J3 -	Consultation ophtalmologique de Boni	ler- 5 - 84
. [J9 -	Retour - Mopti (repos)	2 - 5 - 84
, 110 -	Bankass — Sokoura (o contacts préparatifs)	3 - 5 - 84
בות!	6ène grappe : Koumbouriba	4 - 5 - 84
J12 -	7ène grappe : Ogoboro	5 - 5 - 84
113 -	8ène grappe : Nongo	6 +5 - 84
J14 -	9ène grappe : Madina	7 - 5 - 84
J15 -	10ène grappe : Dya	8 - 5 - 84
J16 -	llène grappe : Tanga	9 5 - 84
J17 -	12ène grappe : Simini	10 - 5 - 84
JL8	Retour Banako	11 - 5 - 84

J = Jour

d = Oercle

A = Arrondissement.

ANNHKE VI

B U D G E T

. responsable scientifique

1. Indermité Personnel

• Médecin O E B	20 j =	128.000 CFA
. Agent recenseur	20 🕽 =	80.000 CFA
• Interprete	13 j =	130.000 CFA

• Infirmier local 13 j = 52.000 CFA • Chauffeur I.O.T.A. 20 j = 20.000 CFA

. l chauffeur Mopti 13 j = 13.000 OFA

T O T A L - - - - - - 318,000 OFA

2. Transport

2.1. Véhicule Banako : 2700 km = 1.75.500 CFA 2.2. Véhicule Mopti. : 1400 km = 91.000 CFA

ТОТАЬ---- 266.500 БВА

3. Secrétariat et Frais d'exploitation : 195.000 OFA

T O T A L ----- 781.000 F.OFA

^{*} Oe budget a été entrièrement financé par l'Organisation pour la Prévention de la Cécité (OPC; 58 Avenue Bosquet - 75007 - PARIS).

I B L I O G R A P H I E

1.- ADIPETO K. (1973)

La cécité dans quelques arrondissements du Mali. Document O.M.S. non publié.

2.- ATLAS JEUNE AFRIQUE (1980)

Le Mali

Editions J.A. Paris.

3.- BA A. (1976)

Rapport sur la cécité. Première Assemblée Générale de l'Association Malienne pour la Promotion des Aveugles. Bamako.

4.- BA A. (1982)

Epidémiologie du trachome au Mali. Mali Médical : V , N° 2.

5 - BANOU A.A. (1977)

Contribution à l'étude épidémiologique de la cécité au Mali. Thèse Médecine - Bamako.

6.- CHOVET M. IUCQUIA J. . VERY J. (1970)

Notions d'ophtalmologie appliquée à l'exercice de la médecine tropicale.

Editions DANPEX . PP : 10 - 150.

7.— CHOVET M., NEGREL A.D., DUCAM M., DE LA PANOUSE A., JUBIN R. (1979)

Esquisse d'une méthodologie d'étude et de prévention de la cécité en Afrique de l'Ouest.

(Rapport à la XIX è. Conférence Technique de 1'O.C.C.G.E. ..., BOBO-DIOULASSO, Juin).

8.- CHOVET M. , NECREL A.D. (1979)

Réalité du trachome au Sahel

(A propes d'une enquête dans la région du Gourma Mali).

Méd. Trop. 39, 1,

- 9.- DAWSON C.R., JONES B.R., DAROUGARS (1975)

 Trachome entrainant ou non la cécité.

 Evaluation de l'intensité de la conjonctivite tarsienne et des lésions invalidantes.

 Bull. Organisation Mendiale de la Santé.

 52, 279 / 282.
- 10. DAWSON C.R., JONES B.R., TARIZZO M.I. (1981)

 Guide pour la lutte contre le trachome dans les programmes de prévention de la cécité.

 O.M.S. GENEVE.
- II. DIAILO J.S. (1977)

 Les causes de cécité en Afrique Tropicale.

 Méd. Afrique Noire, 24, 8 9:563 566.
- 12.- DIVISION NATIONALE DE MEDECINE SOCIO-PREVENTIVE

 Enquête 1976 (document confidentiel).
- 13.- NECREL A.D. et Al. (1978)

 Evaluation de l'endémie trachomateuse et des affections cécitantes dans la 5 è. et 6 è. Régions de la République du Mali.
- 14.- NEGREL A.D. (1984)

Aspects pratiques d'une enquête de prévalence de la cécité.

Document O.C.C.G.E. / I.O.T.A. Bamako.

Seminaire sur la prévention de la xérophtalmie dans le cadre des soins oculaires primaires.

Dakar (Janvier).

15.- 0.M.S. (1970)

Méthodologie de la lutte contre le trachome. V I R / 70.3.

16.- 0.M.S. (1973)

7

Prévention de la cécité.

O.M.S. Série Rapport technique, 518.

17.- 0.M.S. (1976)

Prévention de la cécité. Chronique 0.M.S. 30, 437 - 444.

18.- O.M.S. (1977)

Classification Internationale des Maladies, manuel de la classification statistique internationale des maladies, traumatismes et causes de décès.

Volume I . GENEVE .

19.- 0.M.S. (1978)

Pour prévenir la cécité. Toute priorité aux programmes d'action.

Chronique 0.M.S., 32, 327 - 330.

20.- 0.M.S. (1978)

Planification stratégique pour la prévention de la cécité.

O.M.S. , PBL - 6.

21.- 0.H.S. (1979)

Dornées sur la cécité dans le monde. Chronique 0.M.S., 33, 295 - 305. 22.- 0.M.S. (1979)

Guide pour les programmes de prévention de la cécité. O.M.S. - ŒNEVE.

23.- 0.M.S. (1981)

Méthodes d'évaluation de la cécité évitable.

Publication offset N° 54 - CENEVE.

24.- 0.M.S. (1982)

Instructions de codage pour la fiche d'examen oculaire.

WHO/PBL/ 6.

25.- OPERATION " YEELEN " (1983)

Etat oculaire des populations du plateau DOGON. (Communication personnelle, Bamako).

26. PANOUSE L.A. , NECREL A.D. (1979)

Evaluation de l'endémie trachomateuse et des affections cécitantes dans la région de Didiéni(Maji) Document O.C.C.G.E./ I.O.T.A., Bamako.

27.- PHILIPPON B. (1966)

Rapport sur une enquête entomologique dans le foyer d'onchocercose de Bandiagara (République du Mali).
Rapport Ronéo O.C.C.G.E. Centre Muraz Section
Onchocercose 15 / Oncho 8 PP.

28.- PROST A. (1976)

Les cécités dans les Républiques du Mali et de Maute Volta.

Prévalence, répartition géographique.

O C F / E P I /17 - GENEVE - O.M.S.

- 116 - 29.- REPUBLIQUE DU MALI (1976)

Recensement général de la population.
Résultats définitifs : Vol 1 - Déc.

30.- ROCER F.C. (1959)

Blindness in west africa - 1 vol., 261 $\,\mathrm{P.}$, LONDON , LEWIS and CO. edit.

31.- ROLLAND (1979)

Quelques aspects médico-sociaux des principales maladies cécitantes en Afrique de l'Ouest.

Doc. O.M.S., OCP/EPI/48., OUAGADOUGOU.

- 32. RUMEAU , ROUQUETTE C., BREART G., PADIEU R. (1985)

 Liéthodes en épidémiologie.

 (Flammarion Médecine Sciences, PARIS, 3è. édition)
- 33.- SCHWARTZ D. (1981)

 Méthodes statistiques à l'usage des Médecins et biologistes.

 (Flarmarion Médecine Sciences, PARIS 6è. tirage).
- 34.- SOGODOGO A. (1984)

Les affections oculaires en milieu scolaire.

(A propos d'une enquête descriptive en milieu rural).
Thèse Doct. en Méd. " N° 8 Banalo.

35.- THYLEFORS B. (1977)

Vision screening of illiterate populations. Bull. Org. Mond. Scotté, 55, 115 - 119.

36.- THYLEFORS B. (1981)

Preliminary results of a survery on loss of vision in a sahel area in west africa.

Wew Delhi 9 - 13 - 19 February - P B L / AG / 7.

37.------

Diagnostic régional (1984). Service statistique régional Mopti.

38. - - - - - - - - - -

Rapport final du Seminaire Atelier de Programmation sanitaire par région : Mopti (1983).

SERMENT D'HIPPOCRATE

En présence des Maîtres de cette Eccle, de mes chers condisciples, devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au non de l'Etre Suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine.

Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail, je ne participerai à auoun partage clandestin d'honoraires.

Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeur ne verront pas ce qui s'y passe, ma langue taira les secrets qui me seront conflés et mon état ne servira pas à corrompre les moeurs ni à favoriser le crime.

Je ne permettrai pas que des considérations de religion, de nation, de race, de parti ou de classe sociale viennent s'interposer entre non devoir et non patient.

Je garderai le respect absolu de la vie humaine dès la conception.

Même sous la menace, je n'admettrai pas de faire usage de mes connaissances médicales contre les lois de l'humanité.

Respectueux et recommaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leur père.

Que les harres n'accordent leur estime : si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois oouvert d'opprobe et méprisé de